

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET

Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35

Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 12.90

Secrétaire Général : TH. VALLÉE

Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul^e de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Europe, l'Alsace, la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22
Union Postale	10	20	40

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Posts de France

L'ANGLETERRE Et la Question Irlandaise

L'Angleterre traverse en ce moment, à cause de *Home Rule*, une des crises politiques les plus graves, les plus troublantes de son histoire. Voté trois fois par la Chambre des communes, le *Home Rule* irlandais, malgré le veto unanime suspensif de la Chambre des lords, va devenir loi incessamment. La période législative de ce grand problème, qui a rempli, qui a empoisonné tout le XIX^e siècle britannique, pouvait donc, il y a quelques mois, paraître close. L'exécution seule de la mesure restait à opérer.

Or, quelque compliquée qu'elle soit en apparence, la question irlandaise l'est encore bien davantage dans la réalité. Pays conquis, brimé, pressuré par les Anglais, l'Irlande a contre son vainqueur des griefs séculaires. Tous, à vrai dire, ne sont pas également justifiés aujourd'hui, mais, comme on dit, l'aiguillon est resté au cœur. Le grief religieux par exemple n'existe plus guère en tant que l'émancipation des catholiques en 1829, surtout depuis que l'Église anglicane a cessé d'être en Irlande une Église d'Etat (1870); mais la passion religieuse subsiste, et le catholique irlandais continue de détester le protestant anglais, tout comme il est détesté et méprisé par lui. Le grief économique d'un peuple spolié de ses terres par le conquérant, et réduit au rôle diminué de tenancier, a également perdu de sa force depuis que des lois sévères protègent le fermier contre son propriétaire et ont même entrepris de reconstituer, par le rachat et l'expropriation, la petite propriété au bénéfice de la race locale. Mais, en dépit de ces palliatifs très sérieux, le grief national subsiste entier. Les Irlandais, peuple vraiment spécial, distinct des Anglais par le caractère, la religion, les mœurs, la manière d'être, distincts aussi par le fait d'une racine séculaire que le temps n'atténue pas, veulent s'administrer eux-mêmes. Ils ont les traits du régime arbitraire et policier que l'Angleterre fait peser sur eux et qui rappelle la Prusse et la Russie plus que le traditionnel libéralisme d'Outre-Manche.

Contre cette revendication d'autonomie les conservateurs anglais n'ont cessé de protester : c'est le démembrement de l'Empire, disent-ils ! Les libéraux, au contraire, depuis Gladstone, ont compris que la question devait être réglée coûte que coûte, pour la tranquillité, pour la sécurité même de la Grande-Bretagne. Ils ont réussi à obtenir, dans ce sens, des majorités parlementaires, mais je ne suis pas sûr que l'opinion britannique dans son ensemble les ait approuvés. Il y a en effet une terrible résistance, qui vient non seulement des protestants d'Angleterre, mais surtout des protestants d'Irlande. Et c'est là que l'affaire achève de se compliquer jusqu'à l'insoluble.

Si l'Irlande contenait seulement des Irlandais catholiques, la solution serait relativement facile. Mais la province de l'Ulster, située au Nord-Est de l'île, en face de l'Écosse, contient, elle, une majorité d'Anglais et d'Écossais immigrés, qui sont protestants. Supposez le *Home Rule* réalisé, ces protestants, forcément en minorité dans le Parlement de Dublin, vont-ils donc être abandonnés à l'arbitraire irlandais, dont on peut après tout justement redouter les vengeances ? L'argument est puissant, surtout si l'on songe à l'humiliation qui en

résulterait pour l'orgueil bien connu du protestantisme britannique.

L'exécution du *Home Rule* devait donc se heurter, dans l'Ulster, c'est-à-dire dans l'Irlande protestante, à une inévitable résistance. Résistance légale, se diront peut-être les gens qui ne connaissent pas la verte Erin ! — Ce serait mal la connaître que d'écarter sa modération. Le caractère irlandais est violent, passionné, incapable de supporter une règle, ami du désordre par tempérament, presque par goût. Pas de pays où l'on tire plus facilement des coups de fusil pour raison politique : qu'on se souvienne seulement des agitations agraires du siècle dernier !

« Nous savions cela des Irlandais, m'objectera-t-on, mais n'est-ce pas des immigrants protestants que vous parlez en ce moment ? » — En effet, mais, chose curieuse, ces immigrants (comme il arrive souvent dans les pays conquis) se sont laissés peu à peu influencer et comme imprégner par l'atmosphère ambiante. Malgré leurs bruyantes protestations de britannisme, malgré leur mépris affiché pour la race irlandaise, ils sont eux-mêmes, sans s'en douter, devenus en quelque manière des Irlandais : même agitation chronique, même amour du bruit et des manifestations, même goût pour l'appel à la violence. Belfast est, au même titre que Dublin ou Cork, une ville de désordre !

Le parti conservateur, adversaire du *Home Rule*, devait donc trouver, dans l'Ulster où il est tout puissant, un admirable terrain de résistance. Mais, ses armes légales de résistance étant épuisées dès l'instant que le veto de la Chambre des lords n'est plus que suspensif, il s'est rallié à la méthode de l'action directe. « Quoi, dirait-on ? L'action directe, dans la vieille Angleterre, et préconisée par l'un des deux grands partis traditionnels ! » — Le spectacle est piquant en effet, mais nos voisins changent avec une vertigineuse rapidité : les suffragettes les ont habitués au spectacle quotidien de la violence ; leurs syndicalistes sont plus intraitables que les nôtres ; leurs grèves plus révolutionnaires ! Il leur était réservé de nous donner en outre l'exemple d'une préparation raisonnée à la guerre civile.

« Nous résisterons par la force au *Home Rule* ! » Tel est en effet le cri qui s'est élevé dans l'Ulster. Sous l'influence d'un homme considérable, sir Edward Carson, grand avocat de Londres et de Dublin, s'est organisée à Belfast une véritable armée de révolte : 160,000 hommes disent les conservateurs. Le chiffre est évidemment exagéré, et ces recrues hâtives ne résisteraient sans doute pas à l'armée régulière. Mais (et nous touchons ici au summum de la crise), voici que l'armée régulière refuse de marcher !

La gravité des faits ne peut être niée. On apprendrait, il y a une dizaine de jours, que des mouvements de troupes se produisaient vers l'Ulster ; il s'agissait, pour le gouvernement, d'occuper les points stratégiques et de se préparer à toutes les éventualités. Mais presque en même temps, les bruits les plus graves, les plus invraisemblables circulaient : des officiers avaient refusé de marcher, et le gouvernement, au lieu de les punir, négociait avec eux ; il allait jusqu'à leur promettre « de ne pas profiter de son droit pour écraser une opposition de principe à la politique du *Home Rule* ». Or, l'invraisemblable était strictement vrai : l'engagement avait été pris par le ministre de la guerre, et l'on s'explique l'extraordinaire faiblesse du chef de l'armée, si l'on réfléchit que la presque totalité des officiers anglais sont des fils de famille étroitement et passionnément conservateurs. C'est le

danger des guerres civiles que d'affaiblir ou de briser dans la main des gouvernants leurs armes les plus légales.

On devine l'indignation, le scandale dans les rangs libéraux. M. Asquith a du désavouer son ministre, tout en refusant d'abord sa démission ainsi que celle du général en chef, sir John French, et de son chef d'état-major. Puis, sous la pression de l'opinion, toutes ces démissions ont été acceptées ; M. Asquith a pris lui-même le portefeuille de la guerre et, suivant l'usage, se présentera devant les électeurs dans quelques jours (son changement de portefeuille entraînant automatiquement sa démission de membre de la Chambre des communes). Mais ce n'est pas une solution, car les révoltés restent en armes et les officiers dans l'expectative. La crise demeure donc ouverte dans toute sa gravité ; elle ne peut plus être résolue que par un seul moyen, l'appel au pays.

Il est dès aujourd'hui certain que la dissolution aura lieu prochainement et que les élections générales se feront vers le mois de juin. Les conservateurs ont atteint le but qu'ils poursuivaient, arrêter l'exécution du *Home Rule* ; ils vont pouvoir encore une fois consulter l'opinion sur la question et profiter peut-être des rancunes multiples qu'a soulevées la politique financière de M. Lloyd George. Quant aux libéraux, ils semblent vouloir prendre comme plateforme la suprématie du pouvoir civil vis-à-vis de l'armée désobéissante. La lutte sera profondément intéressante et surtout essentiellement nouvelle. La vieille Angleterre, l'Angleterre de Taine a décidément vécu.

Pour la prudence de ce commentaire, disons en terminant qu'il s'agit après tout de « choses d'Irlande » et qu'il ne faut pas les pousser tout à fait au tragique. Mais quels ne seraient pas les cris des adversaires de la République si de tels événements se passaient chez nous !

ANDRÉ SIEGFRIED.

Le Secret professionnel

J'ai reçu hier une lettre d'un de nos lecteurs, désireux que je lui réponde de moi-même, et ce judicieux correspondant a su si bien me flatter dans mon amour-propre que je m'empresse de m'exécuter. Aussi bien le sujet peut-il intéresser beaucoup de nos amis : il s'agit du secret professionnel, de propos de l'article de l'Indépendant des Pyrénées-Orientales, qui est à l'ordre du jour. (Entre parenthèses, quand je voudrai faire connaître mon nom à travers toute la France, je saurai désormais quelle recette employer.)

M. Escarguel, qui est donc directeur de ce journal, s'est fait l'écho, on le sait, de la plus grave accusation contre M. Monis, mais s'est refusé à faire connaître ses sources en invoquant a le secret professionnel du journaliste qui ne pourrait être considéré comme ayant une valeur moindre que celui de l'avocat. S'il dépose devant la Commission d'enquête, M. Escarguel (ah ! ce Midi !) fera, nous prévient-il, son petit Maurice Bernard.

Qu'est-ce donc que ce secret professionnel que chacun revendique ? D'abord, ce n'est pas un privilège, comme on pourrait le croire ; c'est une obligation dont la méconnaissance constitue un délit. C'est, en effet, au Code pénal que nous trouvons sa définition en ces termes :

« Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie, qui auront révélé ces secrets... seront punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois, et d'une amende de 100 francs à 500 francs ».

Pour les personnes, médecins, chirurgiens, etc., énumérées expressément dans ce texte, pas d'hésitation. Pour les autres, la jurisprudence décide qu'il s'agit de celles appelées « par état ou par profession », à l'exclusion de toutes autres, à recevoir des confidences ayant un caractère obligatoire, pour ceux qui les font. C'est le cas des ministres des cultes, des avocats, avoués et notaires, des magistrats et commissaires de police ; il en est de même des agents des postes et télégraphes en ce qui concerne le secret des correspondances.

Mais, n'en déplaise à M. Escarguel, les journalistes ne sont pas dans ce cas : s'ils reçoivent des confidences comme tout le monde, même s'ils sont plus que d'autres — par une curiosité que j'exécuse volontiers — à l'égard de tuteurs secrets, leur profession les appelle plutôt à recevoir des communications qui doivent être colportées aux quatre vents des cieux ; en tout cas, nul n'est obligé, si ce n'est par sottise ou par habileté, de prendre pour confident un de ces terribles bavards. J'en suis navré pour la gloire de notre corporation, mais la vérité avant tout. J'irai même jusqu'au bout en disant que la jurisprudence a décidé expres-

sément que l'article de loi ci-dessus ne s'appliquait pas aux journalistes et ne leur permettait pas de refuser de déposer en justice.

Quant à M. Maurice Bernard, il se serait placé sur un terrain solide, s'il s'était contenté de dire qu'il n'avait agi dans cette affaire que comme avocat de Rochette et qu'il était tenu par le secret professionnel. La jurisprudence décide en effet que l'avocat est tenu au secret inviolable, même en justice, sur tout ce qu'il apprend à ce titre et que nul ne peut l'affranchir de cette obligation, pas même celui qui lui a fait confidence. Cette règle peut paraître draconienne et irritante, mais la réflexion on comprend que c'est par son absolu seul qu'elle sauvegarde le secret qui, sans cela, serait à la merci d'appréciations plus ou moins arbitraires.

Mais M. Maurice Bernard s'est trouvé dans une situation d'autant plus fautive qu'il était sorti de son rôle d'avocat et il a, à la fois, trop et pas assez parlé ; après nous avoir effrayé par l'évocation de l'ombre du fameux X, il devenait étrange de jouer du secret professionnel pour laisser la suspicion se poser sur la tête de chacun. Ce sont des manœuvres de ce genre et des prétentions comme celles de M. Escarguel qui discréditent une des garanties essentielles que nous accordons la loi et mettent le secret professionnel au rang du secret de Polichinelle.

CASPAR-JORDAN.

La Commission d'Enquête sur l'Affaire Rochette

La Commission d'enquête s'est réunie hier matin sous la présidence de M. Jaurès, pour procéder à l'audition des membres du cabinet Monis au sujet des allégations au journal l'Indépendant des Pyrénées-Orientales.

Déposition de M. Emile Constant

M. Emile Constant, député, est introduit. Invité à prêter serment, M. E. Constant le limite exclusivement à ce qui concerne son rôle comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

M. Jaurès : Avez-vous été l'objet de la part de M. Monis d'une démarche analogue à celle dont parle l'Indépendant des Pyrénées-Orientales ?

M. Constant : Non. M. Monis a été l'objet de la part de M. Monis d'une démarche qui ne m'a pas intéressé. J'ai eu des conversations avec M. Monis au sujet de la question de la démission de M. Monis, mais je n'ai eu aucune conversation avec lui au sujet de la démission de M. Monis.

M. Jaurès : Vous n'avez pas fait visite à l'Élysée ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

M. Jaurès : Je me permets d'insister après M. Constant et de lui en donner les raisons ; je vous demande si vous n'avez pas tenu sur les démarches qui seraient faites un propos qui a pu donner naissance à l'article de l'Indépendant des Pyrénées-Orientales.

M. Constant : Non.

M. Jaurès : Vous n'avez rien dit à l'Élysée, ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

M. Jaurès : Vous n'avez rien dit à l'Élysée, ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

M. Jaurès : Vous n'avez rien dit à l'Élysée, ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

Le Meurtre de M. Calmette

La Déposition de M. Barthou

Convoqué à deux heures et demie par M. Boucard, juge d'instruction, M. Barthou, ancien président du Conseil, est arrivé exactement à l'heure fixée au Palais en automobile ; il a été immédiatement introduit dans le cabinet du magistrat, où il est resté une heure environ.

L'ancien président du Conseil a résumé ainsi à deux fois nos contraires les déclarations qu'il venait de faire au juge d'instruction :

— M. Caillaux, a-t-il dit, avait déclaré, au cours d'un de ses interrogatoires, que Mme Gueydon m'avait un soir, sous un réverbère, les lettres dont la prévenue redoutait la publication. J'ai répondu à M. Boucard que le fait est absolument inexact.

Mme Gueydon habite la même avenue que moi. Nous nous sommes rencontrés tout à fait par hasard, il y a environ dix-huit mois, nous avons causé de bien des choses, mais elle ne m'a pas dit un seul mot de ces lettres, dont je n'ai connu l'existence que par les révélations faites au lendemain du meurtre de Calmette.

L'ancien président du Conseil a résumé ainsi à deux fois nos contraires les déclarations qu'il venait de faire au juge d'instruction :

— M. Caillaux, a-t-il dit, avait déclaré, au cours d'un de ses interrogatoires, que Mme Gueydon m'avait un soir, sous un réverbère, les lettres dont la prévenue redoutait la publication. J'ai répondu à M. Boucard que le fait est absolument inexact.

Mme Gueydon habite la même avenue que moi. Nous nous sommes rencontrés tout à fait par hasard, il y a environ dix-huit mois, nous avons causé de bien des choses, mais elle ne m'a pas dit un seul mot de ces lettres, dont je n'ai connu l'existence que par les révélations faites au lendemain du meurtre de Calmette.

L'ancien président du Conseil a résumé ainsi à deux fois nos contraires les déclarations qu'il venait de faire au juge d'instruction :

— M. Caillaux, a-t-il dit, avait déclaré, au cours d'un de ses interrogatoires, que Mme Gueydon m'avait un soir, sous un réverbère, les lettres dont la prévenue redoutait la publication. J'ai répondu à M. Boucard que le fait est absolument inexact.

Mme Gueydon habite la même avenue que moi. Nous nous sommes rencontrés tout à fait par hasard, il y a environ dix-huit mois, nous avons causé de bien des choses, mais elle ne m'a pas dit un seul mot de ces lettres, dont je n'ai connu l'existence que par les révélations faites au lendemain du meurtre de Calmette.

CHUTES MORTELLES

d'Emile Védrines et de deux autres Aviateurs

Reims, 1^{er} avril.

Cet après-midi, à 3 h. 30, Emile Védrines, frère cadet du célèbre aviateur Jules Védrines, essayait un monoplan au-dessus de l'aérodrome de la Champagne ; soudain, l'appareil capota et tomba sur le sol d'une hauteur de 45 mètres.

Le pilote a été tué sur le coup.

Emile Védrines était né à Saint-Denis le 27 décembre 1886. Le 1^{er} juillet 1911, il passait son brevet de pilote, brevet n° 536.

Emile Védrines était un de nos plus hardis pilotes et comptait à son actif de nombreuses performances. On se souvient qu'il se classa second de la coupe Gordon-Bennett, battant plusieurs records.

Il y a trois mois Emile Védrines fut victime d'un accident qui faillit lui coûter la vie. Cependant, grâce à son sang-froid, il put se dégager de son appareil qui était en feu.

On sait que son frère est actuellement en Egypte.

Châlons, 1^{er} avril.

À 4 heures, l'aviateur Pierre Testulat, chef pilote, évolait au-dessus du camp de Châlons, ayant à bord de son appareil un passager, M. Clément Avigay, lorsque soudain l'appareil, pris dans un remous, se retourna et vint s'écraser contre un pylône.

Le réservoir à essence éclata et le monoplane prit feu.

Lorsque l'aviateur et son passager ont été retirés des débris par les témoins de l'accident, tous deux avaient cessé de vivre.

La Commission d'Enquête sur l'Affaire Rochette

La Commission d'enquête s'est réunie hier matin sous la présidence de M. Jaurès, pour procéder à l'audition des membres du cabinet Monis au sujet des allégations au journal l'Indépendant des Pyrénées-Orientales.

Déposition de M. Emile Constant

M. Emile Constant, député, est introduit. Invité à prêter serment, M. E. Constant le limite exclusivement à ce qui concerne son rôle comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

M. Jaurès : Avez-vous été l'objet de la part de M. Monis d'une démarche analogue à celle dont parle l'Indépendant des Pyrénées-Orientales ?

M. Constant : Non. M. Monis a été l'objet de la part de M. Monis d'une démarche qui ne m'a pas intéressé. J'ai eu des conversations avec M. Monis au sujet de la question de la démission de M. Monis, mais je n'ai eu aucune conversation avec lui au sujet de la démission de M. Monis.

M. Jaurès : Vous n'avez pas fait visite à l'Élysée ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

M. Jaurès : Vous n'avez rien dit à l'Élysée, ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

M. Jaurès : Vous n'avez rien dit à l'Élysée, ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

LE MEURTRE DE M. CALMETTE

L'Instruction

M. Vervoort, rédacteur au *Gil Blas* a confirmé à M. Boucard la déposition de son directeur, M. Mortier.

Lorsqu'il fit valoir à Mme Gueydon les raisons qui empêchaient la publication des lettres dans le *Gil Blas*, son interlocutrice n'insista pas le moins du monde.

Le témoin est convaincu que M. Calmette n'aurait pas publié les lettres intimes de M. Caillaux.

M. Gustave Viterbo a entendu M. Calmette à l'assemblée des journalistes parisiens tenue quelques jours avant le drame, faire allusion à certains documents qu'il possédait. M. Viterbo fut l'impressionnisme absolu de ce qu'il s'agissait de documents politiques.

M. Avril, rédacteur au *Figaro*, proteste contre l'interprétation donnée par M. Mortier aux paroles : « Ce n'est pas fini ; nous avons d'autres choses en réserve ! ».

Il affirme que ces paroles faisaient allusion au document Fabre, le seul que possédait M. Calmette au moment du drame.

En terminant, il rend hommage à l'initiative morale de M. Calmette.

UN TORPILLEUR COULÉ

TOULON. — Le torpilleur 353 a coulé en face du cap Lardrot, à l'Ouest de Saint-Tropez, près de l'endroit où, il y a une dizaine d'années, coula le torpilleur de document.

Un groupe de torpilleurs de la défense de Toulon était parti pour effectuer des exercices quand une voie d'eau se déclara à la coque du torpilleur 353 par suite du défoncement des tôles.

L'équipage essaya en vain de procéder à une réparation de fortune, mais le danger devenant plus en plus grand on songea au sauvetage de l'équipage.

Tous les hommes purent être sauvés par le torpilleur 347.

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

METEAUX
LONDRES, 1^{er} Avril. Dépeche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Complant	46	12/6	10/-	-/-
3 mois	46	-/-	10/-	-/-
ETAIN				
Complant	173	15/-	-/-	7/6
3 mois	174	7/6	-/-	10/-
FER				
Complant	51/3	6 d	-/-	-/-
3 mois	51/9	6 d	-/-	-/-

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 31 mars 1914.

NEW-YORK, 1^{er} AVRIL

Cotons : mai, baisse 9 points ; juillet, baisse 2 points ; octobre, baisse 3 points ; janvier, baisse 5 points. — Soutenu.

Cafés : hausse 11 à 13 points.

NEW-YORK, 1^{er} AVRIL

	C. 30	C. 45	C. 60
Cuivre Standard disp.	112	112	112
mai	112	112	112
Amalgmat. Cop.	77	1/2	76 1/2
Fer	45	25	45 25

CHICAGO, 1^{er} AVRIL

	C. 30	C. 45	C. 60
Blé sur	91	3/8	91 1/8
mai	87	3/8	86 5/8
Maïs sur	67	3/8	67 1/8
mai	68	3/8	67 3/4
Saindoux sur	40	1/2	40 1/2
juillet	40	7/8	40 6/8

LE BANQUET DU Parti Républicain Socialiste

Le Discours de M. Aristide Briand

Des mesures d'ordre avaient été prises aux abords de l'Élysée-Montmartre, où devait avoir lieu le Banquet du parti républicain-socialiste en l'honneur de M. Aristide Briand. Celui-ci est arrivé vers 7 heures ; aucune manifestation ne s'est produite sur son passage.

Vers 8 heures, la foule s'amasse peu à peu autour des barrières de police et bientôt plusieurs centaines de manifestants munis de sifflets à roulette et descendant de Montmartre commencent à siffler.

Is échangent des coups avec la police qui veut les disperser.

Des cris de « A bas Briand ! » se font entendre. Les agents cherchent à déblayer le boulevard, mais les manifestants reviennent aussitôt. Les cris de « A bas Briand ! » reprennent alors, mais sont dominés par les sifflets.

Une nouvelle colonne de manifestants en tête de laquelle se trouvent MM. Dherbécourt et Varenne, conseillers municipaux socialistes unifiés du quartier d'Estime et Tessier, de la Guerre Sociale, essaie de pénétrer dans l'Élysée-Montmartre en criant « A bas Briand ! ». La police expulse les manifestants qui se reforment un peu plus loin.

Trois arrestations sont opérées au cours des charges.

Le banquet réunit 1 800 convives. Ce nombre aurait été largement dépassé, si l'on ne

Le Secret professionnel

J'ai reçu hier une lettre d'un de nos lecteurs, désireux que je lui réponde de moi-même, et ce judicieux correspondant a su si bien me flatter dans mon amour-propre que je m'empresse de m'exécuter. Aussi bien le sujet peut-il intéresser beaucoup de nos amis : il s'agit du secret professionnel, de propos de l'article de l'Indépendant des Pyrénées-Orientales, qui est à l'ordre du jour. (Entre parenthèses, quand je voudrai faire connaître mon nom à travers toute la France, je saurai désormais quelle recette employer.)

M. Escarguel, qui est donc directeur de ce journal, s'est fait l'écho, on le sait, de la plus grave accusation contre M. Monis, mais s'est refusé à faire connaître ses sources en invoquant a le secret professionnel du journaliste qui ne pourrait être considéré comme ayant une valeur moindre que celui de l'avocat. S'il dépose devant la Commission d'enquête, M. Escarguel (ah ! ce Midi !) fera, nous prévient-il, son petit Maurice Bernard.

Qu'est-ce donc que ce secret professionnel que chacun revendique ? D'abord, ce n'est pas un privilège, comme on pourrait le croire ; c'est une obligation dont la méconnaissance constitue un délit. C'est, en effet, au Code pénal que nous trouvons sa définition en ces termes :

« Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie, qui auront révélé ces secrets... seront punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois, et d'une amende de 100 francs à 500 francs ».

Pour les personnes, médecins, chirurgiens, etc., énumérées expressément dans ce texte, pas d'hésitation. Pour les autres, la jurisprudence décide qu'il s'agit de celles appelées « par état ou par profession », à l'exclusion de toutes autres, à recevoir des confidences ayant un caractère obligatoire, pour ceux qui les font. C'est le cas des ministres des cultes, des avocats, avoués et notaires, des magistrats et commissaires de police ; il en est de même des agents des postes et télégraphes en ce qui concerne le secret des correspondances.

Mais, n'en déplaise à M. Escarguel, les journalistes ne sont pas dans ce cas : s'ils reçoivent des confidences comme tout le monde, même s'ils sont plus que d'autres — par une curiosité que j'exécuse volontiers — à l'égard de tuteurs secrets, leur profession les appelle plutôt à recevoir des communications qui doivent être colportées aux quatre vents des cieux ; en tout cas, nul n'est obligé, si ce n'est par sottise ou par habileté, de prendre pour confident un de ces terribles bavards. J'en suis navré pour la gloire de notre corporation, mais la vérité avant tout. J'irai même jusqu'au bout en disant que la jurisprudence a décidé expres-

La Commission d'Enquête sur l'Affaire Rochette

La Commission d'enquête s'est réunie hier matin sous la présidence de M. Jaurès, pour procéder à l'audition des membres du cabinet Monis au sujet des allégations au journal l'Indépendant des Pyrénées-Orientales.

Déposition de M. Emile Constant

M. Emile Constant, député, est introduit. Invité à prêter serment, M. E. Constant le limite exclusivement à ce qui concerne son rôle comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

M. Jaurès : Avez-vous été l'objet de la part de M. Monis d'une démarche analogue à celle dont parle l'Indépendant des Pyrénées-Orientales ?

M. Constant : Non. M. Monis a été l'objet de la part de M. Monis d'une démarche qui ne m'a pas intéressé. J'ai eu des conversations avec M. Monis au sujet de la question de la démission de M. Monis, mais je n'ai eu aucune conversation avec lui au sujet de la démission de M. Monis.

M. Jaurès : Vous n'avez pas fait visite à l'Élysée ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

M. Jaurès : Vous n'avez rien dit à l'Élysée, ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

M. Jaurès : Vous n'avez rien dit à l'Élysée, ces jours derniers ?

M. Constant : En dehors de mon rôle de sous-secrétaire d'Etat je me refuse de répondre. Je n'ai pas de conversations personnelles avec M. Monis. Je viens donner compte de ce que j'ai pu voir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Je vous ai dit ce que j'avais appris de l'affaire Rochette au ministère de l'Intérieur.

Le Meurtre de M. Calmette

La Déposition de M. Barthou

Convoqué à deux heures et demie par M. Boucard, juge d'instruction, M. Barthou, ancien président du Conseil, est arrivé exactement à l'heure fixée au Palais en automobile ; il a été immédiatement introduit dans le cabinet du magistrat, où il est resté une heure environ.

L'ancien président du Conseil a résumé ainsi à deux fois nos contraires les déclarations qu'il venait de faire au juge d'instruction :

— M. Caillaux, a-t-il dit, avait déclaré, au cours d'un de ses interrogatoires, que Mme Gueydon m'avait un soir, sous un réverbère, les lettres dont la prévenue redoutait la publication. J'ai répondu à M. Boucard que le fait est absolument inexact.

Mme Gueydon habite la même avenue que moi. Nous nous sommes rencontrés tout à fait par hasard, il y a environ dix-huit mois, nous avons causé de bien des choses, mais elle ne m'a pas dit un seul mot de ces lettres, dont je n'ai connu l'existence que par les révélations faites au lendemain du meurtre de Calmette.

L'ancien président du Conseil a résumé ainsi à deux fois nos contraires les déclarations qu'il venait de faire au juge d'instruction :

— M. Caillaux, a-t-il dit, avait déclaré, au cours d'un de ses interrogatoires, que Mme Gueydon m'avait un soir, sous un réverbère, les lettres dont la prévenue redoutait la publication. J'ai répondu à M. Boucard que le fait est absolument inexact.

Mme Gueydon habite la même avenue que moi. Nous nous sommes rencontrés tout à fait par hasard, il y a environ dix-huit mois, nous avons causé de bien des choses, mais elle ne m'a pas dit un seul mot de ces lettres, dont je n'ai connu l'existence que par les révélations faites au lendemain du meurtre de Calmette.

définitive et que des démarches avaient été faites après d'un ancien membre du cabinet Moins.

M. Broussé, député des Pyrénées-Orientales est introduit et prête serment.

M. Jaurès: Savez-vous quel que ce soit sur l'origine de l'article publié par l'Indépendant?

M. Broussé: C'est un journal qui a été fondé par son père contre l'Empire.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

M. Jaurès: Vous n'avez eu avec M. Esténo aucune conversation relative à une démarche faite à ce moment ou après de lui ou auprès d'un membre du ministère Moins et dans laquelle un membre du ministère Moins aurait eu dans l'intention de s'adresser à la Chambre pour faire faire des copies de lettres et de documents?

M. Broussé: Pas du tout.

MM. Barrès, Bonnevols et Leboucq ont voté contre l'ensemble et ont exposé les raisons de leur vote dans des protestations personnelles.

MM. Ceccaldi, Pourquroy de Boisserin, Chantemps, Rainville, Durastel, Biquet, de Folleville, Franklin-Bouillon, Paul Meunier, Leroy, ont exposé les raisons pour lesquelles, tout en faisant des réserves, ils adoptaient l'ensemble.

M. André Lefèvre a déclaré qu'il s'abstenait.

M. de Folleville a été désigné comme rapporteur.

M. Jaurès a indiqué que, désireux de porter le plus tôt possible les conclusions de la Commission devant la Chambre et de mettre le texte adopté à l'abri des controverses nouvelles, il demande à la Commission de conclure par l'adoption d'un paragraphe qui se réfère aux constatations antérieures.

Le texte ci-dessus a été adopté. On a voté ensuite sur l'ensemble des conclusions qui a été ratifié.

LE PARLEMENT Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER) Paris, 1er avril.

Est-ce le printemps qui les travaille? S'entraînent-ils déjà en vue des prochaines luttes électorales? Je ne sais. Mais nos honorables sont terriblement soucieux.

Le voilà maintenant qui se chamaillent — et comment! — jusque dans les séances du matin, si paisibles d'ordinaire.

Celle d'aujourd'hui leur a fait perdre complètement la bousole. Ils n'ont guère nombreux, cependant — à peine une centaine — et ils ont fait un tapage d'enfer. C'est même leur petit nombre qui a été cause de tout. M. Breton venait de développer un amendement relatif à la détermination du revenu familial, amendement que le rapporteur et le ministre avaient combattu tout à tour, lorsque, au moment où l'on allait voter, M. Jos. Ph. Denis fit observer que la Chambre n'était pas en nombre.

Cette constatation, qu'il appuyait d'une demande de scrutin à la tribune, déclencha un orage épouvantable. Pensant le conjurer, M. Breton retra sa proposition, mais M. Denis le reprit aussitôt, et la tempête redoubla.

Le président, M. Ribier, venait en effet de déclarer que la Chambre était en nombre et, passant outre aux réclamations de M. Denis, il avait mis l'amendement aux voix. Alors ce fut un chaos terrible.

On s'entrevoit, on se contrait le poing, pour un peu on serait venu aux coups. Ne parvenant pas à rétablir l'ordre, M. Ribier, pendant qu'un scrutin descendant dans l'hémicycle, s'efforçait de calmer les plus agités. Pour le coup, ce fut le bouquet.

— Le scrutin n'est pas régulier! s'écrièrent les députés du centre et de la droite. Nous ne sommes pas en nombre! Le président a quitté le fauteuil! Il n'y a qu'un seul secrétaire au bureau!

A gauche, on répondait par des clameurs, par des trépignements. On poigna au milieu du banc.

L'amendement était repoussé. Mais la question de la validité du scrutin n'était toujours pas tranchée. Le président consulta la Chambre. Celle-ci répondit: Oui, le scrutin est valable.

Comment, valable? s'exclama M. Denis. Il n'y a que 89 présents, nous sommes de 300 à compter. — Vous savez bien, déclara M. Ribier, que l'on tient compte pour la détermination du quorum des députés qui sont dans les couloirs et dans les Commissions. B. He répondit, en vérité. Les Commissions? Une seule était convoquée, la Commission d'enquête. Il y avait donc plus de 200 députés dans les couloirs et de formidable tapage ne les aurait pas attirés en séance?

C'est absurde, et pourtant il fallut s'incliner. La Chambre, toujours souveraine, la Chambre maîtresse de déclarer qu'il fait nuit en plein midi, avait prononcé.

La discussion fut moins houleuse dans la journée. Elle roula en majeure partie sur l'amendement de M. Denis et si, au lieu de demander à la Commission de se placer à son choix sous le régime de la déclaration ou sous le régime de l'évaluation administrative. Cet amendement si équitable pourtant, M. Jules Siegfried, malgré la chaleur qu'il mit à le défendre, ne réussit pas à le faire accepter, mais il obtint du rapporteur — et c'est là l'essentiel — une déclaration formelle affirmant que le nouveau texte appuyé par la Commission donnait aux contribuables les garanties réclamées par l'honorable député du Havre.

Les autres articles du projet furent lestement adoptés et, après une petite escarmouche entre M. Klotz et M. Doumergue, la Chambre, comme c'était prévu, vota l'incorporation de l'impôt sur le revenu dans la loi de finances.

On exulta ensuite à pas de course les articles réservés de la loi de finances, mais avant de voter sur l'ensemble du budget une question se posa: Devait-on réserver le vote sur l'ensemble afin de discuter le projet sur la rente et l'incorporation dans la loi de finances comme on venait de le faire pour l'impôt sur le revenu?

Par 37 voix de majorité, la Chambre répondit négativement et immédiatement après vota l'ensemble du budget.

L'impôt sur la rente n'en sera donc pas moins discuté, mais, malgré le désir qu'avait exprimé le gouvernement, discuté en dehors de la loi de finances. Ce n'est pas précisément la même chose!

Demain, dans la journée, nous aurons le grand débat sur l'affaire Rochette.

T. H.

CHAMBRE DES DEPUTES Séances du 1er Avril (Séance du matin)

La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. Ribier, Vice-président.

L'impôt complémentaire

La Chambre aborde la discussion des articles du projet portant établissement d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu.

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans débat. L'article quatre déclare que le chef de famille est imposable tant en raison de ses revenus personnels que de ceux de sa femme et des autres membres de la famille qui habitent avec lui.

Tous les contribuables peuvent révoquer des impositions distinctes: 1° lorsqu'une femme séparée de biens ne vit pas avec son mari; 2° lorsque les conjoints ou autres membres de la famille, sauf le conjoint, tirent un revenu de leur propre travail ou d'une fortune indépendante de celle du chef de famille. Toutefois le revenu familial global est, pour l'application des dispositions ci-dessus, divisé en deux nombres de personnes composant la famille et considéré comme formant autant de revenus distincts et égaux séparément frappés.

M. BRETON dépose un amendement en faveur des familles non-célibataires.

Cette proposition a été combinée par MM. JAVAL, rapporteur de la Commission de législation fiscale; RENE RENOULT, ministre des finances; et COCHERY, président de la Commission du budget. La solution proposée est illusoire.

Certains avantages en faveur des familles nombreuses et que l'adoption de l'amendement du boulevardier entraînerait.

M. BRETON allait consulter la Chambre sur l'amendement lorsque M. JOSEPH DENAIS a demandé que l'on considère que la Chambre n'était pas en nombre et que le scrutin à la tribune était nul par application de l'article 35 du règlement.

Ce que voyant M. BRETON a retiré son amendement.

Je le reprends, a déclaré M. JOSEPH DENAIS au milieu des protestations de l'extrême gauche. Ma demande de scrutin à la tribune a pour objet de montrer combien il y a de députés réellement attachés à cette réforme qui est la grande pensée du congrès.

M. RIBIER, président: Je vais procéder à l'appel nominal des signataires de la demande de scrutin à la tribune.

M. JOSEPH DENAIS: L'appel est inutile. J'invoque l'article 35 du règlement qui exige la présence de 208 membres.

M. RIBIER: Le bureau déclare que la Chambre est en nombre. Je consulte la Chambre sur l'amendement déposé par M. DENAIS.

Elle n'est pas en nombre, a déclaré M. DENAIS au centre et de la droite le scrutin s'ouvrit, de vives interpellations s'échangeant de banc à banc, notamment entre MM. SIVYAN et DOUVOIR.

Le président annonce que le scrutin donne lieu à pointage.

M. JOSEPH DENAIS: Je réclame la parole pour un rappel au règlement. Le scrutin est frappé de nullité par la présence de députés qui ne sont pas inscrits sur le rôle du scrutin. Il y a plus: on n'avait pas le droit de repousser la demande de scrutin à la tribune, parce que personne ne peut prétendre qu'il y ait 208 membres présents. Et d'autre part, le président a déclaré que le bureau était unanime à constater que la Chambre était en nombre. Or, il n'y avait qu'un secrétaire au bureau, l'autre membre qui avait pris place au bureau n'était pas secrétaire. Le bureau était donc irrégulièrement constitué.

Dans ces conditions l'orateur demanda que le scrutin soit déclaré nul.

M. DENAIS a confondu les deux articles du règlement qui concernent la constatation du quorum et le scrutin public à la tribune. Le bureau a constaté que la Chambre était en nombre.

M. DENAIS: Il s'agit d'une question fort importante concernant l'ordre et la régularité des débats parlementaires. Le bureau n'était pas valablement constitué. Il ne faut pas statuer sur le point de savoir si le scrutin est valide.

Puis, le même relatif était finalement rétabli, on a repris la suite du débat.

Les articles 4 et 5 ont été réservés et l'article 6 adopté, après rejet, à la demande du ministre, M. René Renoult, et du rapporteur général, M. Ceccaldi, d'un amendement de M. Denis tendant à exonérer de l'impôt complémentaire le revenu des professions commerciales ou industrielles imposées à la patente et le bénéfice des exploitations agricoles.

M. RIBIER, président, fait alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

M. RIBIER: Je fais alors connaître qu'après pointage l'amendement repris par M. Denis est repoussé par 351 voix contre 110. Il ajoute qu'au moment de la clôture du scrutin, il s'est engagé sur la validité de ce scrutin il donne la parole à M. Denis.

M. DENAIS: L'incident n'a que trop duré. Je me borne à donner lecture d'une déclaration siée d'un certain nombre de nos collègues constatant qu'à onze heures moins le quart il y avait 89 députés en séance. Je ne veux pas m'associer à une manœuvre qui consiste à ordonner un pointage à la tribune d'un convoque par téléphone les absents.

Il y a litige.

Devant la juridiction compétente, on demandera au commerçant de faire la preuve.

M. LOUIS DUBOIS: Donc la déclaration suffit. C'est illusoire.

M. CLEMENTEL, rapporteur général: M. Dubois se plaint de ce que le projet n'est pas assez inquisitoire à son goût. Etant donné les moyens limités dont elle dispose

GRAND BAZAR

Aujourd'hui Jeudi
Demain Vendredi
Samedi 4 et Lundi 6 Avril

Mise en Vente sensationnelle DE MEUBLES AMEUBLEMENTS LITERIE

**BON MARCHÉ
SOLIDITE
ÉLÉGANCE**

Rendant toute concurrence
Impossible

Voir notre annonce de la
dernière page.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er Avril

Présidence de M. GÉNÉSTAL, maire.

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir. En séance publique, il n'avait à se prononcer que sur des questions d'ordre administratif — questions peu importantes, — aussi cette séance a-t-elle été fort courte.

L'appel nominal fait constater la présence de M. Génestral, maire; de MM. Morgand et Vigne, adjoints; de MM. Basset, Cou, Coulon, Lenormand, Maulart, Le Chapelain, Bro, Bagouen-Demeux, Dorand-Viel, Encontre, Dero, Cherifis, Beurrier, Grenier-Lemarchand, de Grandmaison, Langlois, Auger, Salacrou et Meyer.

Communications

Le Boni de l'exercice 1913. — M. Génestral, maire, fait connaître que le boni d'abord présumé de l'exercice 1913 à reporter sur 1914 est de 550,000 fr. environ. Cet exercice clos le 31 mars, accuse un résultat réel de 569,000 fr. Mais ce chiffre pourrait être éventuellement diminué de 4,000 fr. en non valeurs.

Le Conseil prend acte de cette communication.

Demandes de subventions. — Renvois à Commissions.

L'Administration propose au Conseil de vouloir bien renvoyer à l'examen de la Commission des finances un certain nombre de subventions formulées par : le Syndicat d'Initiative du Havre et de la Région; la Société de Secours mutuels du personnel de la Société Havraise de manutentions maritimes; la Société de Secours mutuels « L'Amitié »; la Société Linnéenne de la Seine maritime.

Le renvoi est ordonné.

Rue du Porsy. — Affiliation d'un Immeuble. — M. Morgand, adjoint, fait connaître les conditions du cahier des charges dressé pour l'affiliation d'un immeuble communal situé à proximité de l'Usine élévatrice rue du Porsy.

Les conclusions présentées par M. Morgand sont adoptées.

Elections, impression des affiches et des cartes d'électeurs. — Régularisation des dépenses.

Les dépenses résultant de l'impression des affiches et des cartes d'électeurs, à l'occasion d'élections, tout l'objet d'une réglementation spéciale.

Ainsi qu'il est prescrit par la loi du 5 avril 1884, les cartes d'électeurs établies pour les élections municipales constituent une dépense obligatoire pour les communes.

Nominations

Dans la Police

Les nominations suivantes ont été faites dans la police havraise à compter du 1er avril :

Sous-lieutenant, officier de paix, M. Georges Minard, brigadier de la Sûreté, hors classe;

Brigadier de la Sûreté de 1re classe, M. Léopold Banchamp, brigadier de la Sûreté de 2e classe;

Brigadier de la Sûreté de 2e classe, M. René Tonnetot, sous-brigadier de la Sûreté de 1re classe;

Sous-brigadier de la Sûreté de 2e classe, M. Yves Garandol, agent de la Sûreté hors classe;

Agent de la Sûreté de 3e classe, M. Jules Quétier, gardien de la paix de 3e classe;

Adjudant de 1re classe, chargé de la surveillance de l'enceinte Belot (Chambre de Commerce) M. Z. Charles Lecordier, brigadier hors classe;

Brigadier de 2e classe, M. Alfred Bavent, sous-brigadier de 1re classe;

Sous-brigadier de 2e classe, M. Louis Dhérais et Arthur Hébert, gardien de la paix hors classe;

Sous-brigadier cycliste de 2e classe, M. Félix Cadnot, agent cycliste hors classe.

Immeuble rue Raoulin. — Renouvellement de location.

La voie a été ouverte le 1905, pour le service de la marque en ville, et moyennant un loyer de 500 fr., une partie de rez-de-chaussée d'une maison située au Havre, 2, quai d'Orléans, n° 92 et rue Raoulin, n° 2. Cette location, qui était de 3 à 6 ans, arrive à expiration à Saint-Jean 1914. M. Vigné, adjoint, au nom de l'Administration, demande au Conseil d'en voter le renouvellement aux mêmes conditions que précédemment. Adopté à l'unanimité.

Bureau municipal d'hygiène.

M. le Dr Vigne, adjoint, dépose sur la table du Conseil le compte-rendu annuel du Bureau d'hygiène pour l'année 1913. Il demande au Conseil, au nom de l'Administration, de vouloir bien décider que ce document sera inséré au procès-verbal de la présente séance. Il en est ainsi ordonné.

La Seconde Ligne du Havre à Paris

M. Génestral, maire, dit que la question de la Seconde Ligne du Havre à Paris avait été mise à l'ordre du jour de la séance. Mais l'Administration municipale a été avisée que le rapport de M. Pichery, député, dont les conclusions semblaient défavorables, n'a pas été distribué à la Chambre, et que, d'ailleurs, ces conclusions ne sont point arrêtées en leurs termes définitifs. En ces conditions, d'accord avec M. Jules Siegfried, député, et M. Louis Brindeau, sénateur, l'Administration municipale a considéré qu'il convenait de remettre à plus tard l'expression d'une protestation éventuelle de l'assemblée communale.

L'Assassinat du Maquignon

Bachot, l'assassin du maquignon Guimard, n'a jusqu'à présent, fait aucun aveu. Il s'est, au contraire, vivement défendu d'être l'auteur de la mort du marchand de chevaux. — J'ai fait la « bombe », a-t-il déclaré, c'est entendu, mais à moins qu'on ne m'ait arrêté pour cela, je ne vois guère pourquoi je suis en prison. Si j'ai mangé de l'argent avec des femmes, c'est que j'avais fait une bonne affaire en vendant des chevaux. Voilà tout. Je ne suis pas un assassin.

Mais Bachot n'a pas tardé à changer de ton en voyant le sourire sceptique des magistrats qui lui rendaient visite. Il s'est alors mis à pleurer à chaudes larmes. Il ne sera pas interrogé avant mercredi.

La seconde partie du procès-verbal de M. Guimard vient d'être retrouvée à proximité de la gare de Gravast. Elle était vide, comme bien l'on pense.

Le parquet d'Auxerre va faire retirer de la consigne de la gare de l'Est un paquet déposé par Bachot après le crime. Diverses objets mobiliers liés à l'hôtel du Petit Monarque, à Montreuil, seront également envoyés à Auxerre.

Ivresse et Rébellion

Etant ivre et causant du scandale dans la rue de la Crique, mardi, à midi et demi, Maurice Lebrun, 31 ans, journalier, demeurant quai Vid-coq, 7, fut appréhendé par les agents Guibert et Castillo. Mais en cours de route il leur fit une rébellion au cours de laquelle il fut envoyé au parquet.

Notre Garnison

Nous avons annoncé que les 14e et 15e batteries du 2e régiment d'artillerie coloniale en garnison à Brest devaient venir occuper le fort de Sainte-Adresse pour remplacer les batteries du 2e régiment d'artillerie à pied, destinées à entrer dans la formation d'artillerie lourde.

Ces batteries d'artillerie coloniale doivent quitter Brest lundi pour arriver au Havre, mardi 7 avril, de sorte qu'il n'y aura pas d'interruption dans l'occupation de notre place.

Ajoutons que plusieurs officiers du 2e régiment d'artillerie coloniale viennent d'être inscrits sur la liste dite « Tour de départ », à dater du 1er avril. Ce sont :

Colonel : Fourcade, avec le n° 1.
Lieutenant-colonel : Breton, avec le n° 2.
Chef d'escadron : Petit (E.-J.-L.), avec le n° 4.

Capitaines : Hogonet, avec le n° 3; Chérier, n° 14; Charpentier (M.-J.-J.), n° 17.
Lieutenants et sous-lieutenants : Rousseau, avec le n° 5; Peyresaubes, n° 6; Clémarec, n° 13; Coulon, n° 14.

Changements de Garnison

Hier matin, à 9 heures, le régiment du 6e dragons a quitté Evreux. Le bataillon du 28e formait la haie sur tout le parcours de la route de Paris et lui présentait les honneurs au passage.

Une foule très nombreuse avait tenu à faire ses adieux au régiment qui, depuis 23 ans, était caserné à Evreux.

Le 7e chasseurs arriva à Evreux samedi prochain, vers 10 heures du matin, et défilera sur la place de l'Hôtel-de-Ville où le bataillon du 28e lui rendra les honneurs. Il sera reçu par M. Oursel, maire d'Evreux, entouré de son Conseil municipal.

C'est donc aujourd'hui que le 7e régiment de chasseurs quittera Rouen pour Evreux. Une partie gagnera cette ville par la route avec étapes à Pont-de-l'Arche et à Louviers; l'autre partie prendra le train.

Un détachement restera cependant quelques jours encore au quartier Richaudeau, jusqu'à l'arrivée du 11e régiment d'artillerie qui doit y caserner.

LA CAPITALISATION

Les tirages de la CAPITALISATION (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) sont très intéressants et cette Société ne saurait être confondu avec d'autres de création récente faisant plusieurs tirages par mois.

Les souscripteurs ne doivent pas envisager le nombre des tirages, mais la proportion des remboursements; cette proportion est plus élevée à la CAPITALISATION qu'à aucune autre dans n'importe quelle Société similaire.

Sont remboursés par l'Agence du Havre au tirage du 1er Avril

668572 à Mme Brantome, gérante des Caves 668574 Général, 72, boulevard Amiral-Monchez, (2 bons à l'écart), 1,000 fr.

520079 à M. Grandin, libraire, 233, rue de Normandie, 500 fr.

196979 à M. Paysel, brigadier d'Octroi, 114, rue Casimir-Dezobry, 500 fr.

623387 à Mlle Burel, cuisinière chez M. Simon, 23, place de l'Hôtel-de-Ville, 500 fr.

514321 à M. Ledent, épicer, Faubourg Assi-nuet, Montivilliers, 500 fr.

463718 à M. Eouard Henri, domestique, cité Jacquin, à Fecamp, 500 fr.

592034 à Mme veuve Dutoit, charbons, hameau du Gaiet, à Novot, 500 fr.

505563 à M. Lecompé, domestique chez M. Boulay, à Boncamp, 500 fr.

671330 à M. Godfroy, boulanger, rue Gaubert-Moulin, à Lillebonne, 500 fr.

785490 à M. Eustache, chez M. Lambert, à Saint-Eustache-la-Forêt, 500 fr.

781939 à M. Lambert, cultivateur à Saint-Eustache-la-Forêt, 500 fr.

614177 à M. Roulland, cultivateur à Manneville-ès-Plains, 500 fr.

662693 à M. Décault, cultivateur à Saint-Hélène-de-Bondeville, 500 fr.

674209 à M. Daval Alphonse, cultivateur à Saint-Maclois-de-Folleville, 500 fr.

780721 à M. Barbot, propriétaire et maire, 780311, route de Mauerbe à Coquainvillers (Caivado), 1,000 fr.

Sont en outre sortis les numéros 11349, 451323, 468597 et 454056.

Réservation et Armée territoriale

Mutations

Sont affectés au 150e régiment d'infanterie :

Les officiers de réserve Reverand de la Brosserie et Courrières, lieutenants au régiment d'infanterie du Havre.

Morts au Maroc

Le paquebot *Herault* a quitté Casablanca pour la France, ayant à bord des cercueils contenant les restes de militaires morts au Maroc, dont 3 pour le Havre, les restes du caporal Guinet, des soldats Cuvellier et Teller.

F. VAXELAIRE & C^{IE}

Spécialité de Vêtements
Pour Hommes et Enfants
EXPOSITION GÉNÉRALE
des Nouveautés de Printemps

Nouvelles Maritimes

Le chaland *Les-Ardennes*

Le chaland *Les-Ardennes* vient de prendre place dans une des grandes formes sèches pour subir des réparations qui dureront près d'un mois.

Arrivé dans notre port, par le canal de Tancarville, le chaland *Les-Ardennes* avait subi de graves avaries dans le port de Rouen au cours de son chargement.

Ce bateau, de grandes dimensions, assure le transport de charbon entre Rouen et Paris. Au cours de son chargement, il se sectionna par le milieu.

Après déchargement, il fut procédé aux réparations provisoires pour lui permettre d'être remorqué au Havre.

Il a subi en même temps une déformation de sa coque.

Découverte d'une Torpille

Le chalutier à vapeur *Graciosa*, armateur M. Petit, patron P. de Trochant, se les lieux de pêche, à dix milles au Nord du port de Dieppe, a trouvé une torpille, que l'on croit appartenir à la marine anglaise.

Le chalutier a rapporté cet engin à Dieppe, où il a été transporté au bureau de l'Inspection maritime.

Collision en Mer

Le vapeur *Guantel* est arrivé de Southampton avec des grosses avaries, provenant d'une collision survenue au large de Saint-Charles-Point avec le voilier danois *Niels-Juel* allant de Stettin à Maestricht.

Le voilier a sombré en quelques instants. Un seul marin a été sauvé sur les six formant l'équipage du voilier.

Le *Guereur*

Le steamer anglais *Mohammi* vient d'arriver à Londres venant d'Australie.

Le capitaine relate que, le 3 mars, il a rencontré, par 15° 21' S. et 61° 25' O., le trois-mâts français *Guereur*, du port de Nantes, allant de la Nouvelle-Caledonie au Havre.

Le voilier avait subi des avaries dans sa mâture et navigait sous une voile réduite route à l'E.-S.-E.

Le capitaine demanda la longitude et si ce voilier avait de l'eau dans sa cale.

Un Rapprochement

Le paquebot de Southampton a débarqué, hier matin, dans notre port, 17 hommes de l'équipage du trois-mâts goélette *Jeanne d'Arc*, venant de Fecamp, aborde en Manche dans la nuit de samedi, par le steamer anglais *Victoria*, alors qu'il se rendait à Terre-Neuve sur les lieux de pêche.

Les 32 hommes qui composaient l'équipage avaient été sauvés et ramené à Falmouth le dimanche.

Nous avons relaté cette collision dans notre journal de lundi.

Les hommes ramené au Havre ont été conduits au bureau de l'Inspection maritime et interrogés sommairement par M. Guédon, administrateur; après avoir reçu leur secours de route, ces hommes ont été dirigés sur leurs quartiers respectifs.

Ce sont les hommes Paul Dambry, lieutenant; Alexandre Leclerc, François Lepore, Alexandre Saint-Requier, Charles Deaune, Charles Corbille, Jules Delahay, Oscar Desjardins, François H. Douin, maîlots; Paul Pite, Emile J. met, maîlots; Joseph Lang, moy, mousse, de Fecamp; Ernest Le Breton, Célestin Fontaine, Pierre Trecau, maîlots, de Cancale; Germain Gaubiche, maîlot, de Dinan, et François Conan, maîlot, de Paimpol.

Le chalutier *Alpha*

Le chalutier à vapeur *Alpha*, du port de Dieppe, qui avait été aborde par le steamer allemand *Jonas Sell*, est arrivé au Havre, où il sera procédé à ses réparations. Son étrave est complètement démolie.

Ce bateau a pris place au quai de Londres, devant entrer incessamment dans une des petites formes de radoub.

Le *Transmitter*

Le bateau-câble anglais *Transmitter* dont nous avons annoncé la présence dans nos eaux pour la réparation du câble anglo-américain, est entré au port hier après-midi vers six heures, pour faire des vivres. Il est reparti vers huit heures et demi, sur les lieux où il travaille.

FAITS DIVERS

L'Assassinat du Maquignon

Bachot, l'assassin du maquignon Guimard, n'a jusqu'à présent, fait aucun aveu. Il s'est, au contraire, vivement défendu d'être l'auteur de la mort du marchand de chevaux. — J'ai fait la « bombe », a-t-il déclaré, c'est entendu, mais à moins qu'on ne m'ait arrêté pour cela, je ne vois guère pourquoi je suis en prison. Si j'ai mangé de l'argent avec des femmes, c'est que j'avais fait une bonne affaire en vendant des chevaux. Voilà tout. Je ne suis pas un assassin.

Mais Bachot n'a pas tardé à changer de ton en voyant le sourire sceptique des magistrats qui lui rendaient visite. Il s'est alors mis à pleurer à chaudes larmes. Il ne sera pas interrogé avant mercredi.

La seconde partie du procès-verbal de M. Guimard vient d'être retrouvée à proximité de la gare de Gravast. Elle était vide, comme bien l'on pense.

Le parquet d'Auxerre va faire retirer de la consigne de la gare de l'Est un paquet déposé par Bachot après le crime. Diverses objets mobiliers liés à l'hôtel du Petit Monarque, à Montreuil, seront également envoyés à Auxerre.

ON TROUVE

LE PETIT HAVRE à Paris

à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
105, rue St-Lazare, 105
(Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

MAISON M. NOËL

5 et 7, place de l'Hôtel-de-Ville. — Le Havre

Voir particulièrement nos étalages où sont exposés nos vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants. Nos costumes pour Dames, genre exclusivement tailleur. Bien examiner nos vêtements et comparer nos prix.

Les Vois sur les Quais

Les poches tout bourrées pour pouvoir passer inaperçus, les nommés Alphonse Lebas, âgé de 16 ans, piqueur de sel, demeurant rue du Général-Faidherbe, 55, et Henri Le Breilly, âgé de 14 ans, journalier, demeurant rue de l'Église, 52, furent appréhendés mardi matin vers neuf heures et demie, sur le quai de Pondichéry, par le brigadier des Douanes Delabie et le préposé Champion.

On les trouva porteurs de quatre kilos de cacao qu'ils reconvenaient avoir volé. Ils sont à la disposition du parquet.

TENNIS

E. Viche, entrepreneur, 1 bis, pl. Marais, Tél. 11.98. Ouvriers spéciaux.

Mordu par un Chien

Le jeune Marius Lecomte, âgé de 12 ans, et demeurant rue Bran 27, se trouvait sur le pont Notre-Dame, mardi soir, vers six heures, lorsqu'un chien se jeta sur lui et le mordit au bras gauche.

L'enfant se rendit au poste de la rue des Drapeurs pour conter sa mésaventure et on le conduisit aussitôt à la pharmacie Gonduin pour le faire soigner. La blessure fut reconnue insignifiante.

Il a été impossible de savoir à qui appartenait le chien hargneux.

Grande Pharmacie des Halles-Centrales

56, rue Voltaire, 56
et LABORATOIRE PRINCIPAL D'ANALYSES
— 6, rue Bernardin de Saint-Pierre, 6 —

Fabrique de Produits pharmaceutiques perfectionnés, vendus à prix réduits. Spécialités pharmaceutiques de première fraîcheur, prises directement chez le fabricant. — Approvisionnement régulier assuré par trois grandes usines par semaine avec Paris.

Accident de Travail

Mardi après-midi, vers cinq heures, M. Marcel Thillays, âgé de 28 ans, travaillait au Dock et Entrepôts, lorsqu'en passant dans une allée de la dix-neuvième section plusieurs sacs de café se détachèrent d'une pile et lui tombèrent sur le corps.

Marcel Thillays fut à demi assommé sous le coup. Comme il se plaignait de vives douleurs dans les membres inférieurs, on le transporta à la clinique de la rue Emile-Renouf. Dans cet établissement, le docteur de service se rendit compte que l'articulation avait la jambe droite fracturée.

Osswald

40, rue Casimir-Périer
VÊTEMENTS DE GRAND CHIC

Mise en Liberté

Nous avons relaté hier qu'un ouvrier monteur nommé Legrand avait fait l'objet d'un arrêt par une fille Charlotte Trombert, âgée de 18 ans, journalière, demeurant rue Bougainville, 32, qu'il avait emmenée chez lui.

Après examen de l'affaire, M. Frambourg, commissaire de police de la quatrième section, a jugé que le délit n'était pas suffisamment caractérisé et a rendu la liberté à Charlotte Trombert.

Un désespéré

Un ouvrier de filature, M. Alphonse Lelouard, s'est pendu mardi soir dans la chambre qu'il occupait rue Saint-Julien, 134, à Rouen. Veuf depuis deux ans, il était neurasthénique; il souffrait aussi constamment, et déjà, plusieurs fois, il avait manifesté à son entourage, ses intentions de se donner la mort.

C'est derrière la porte d'entrée de sa chambre qu'il s'est pendu; et l'un des bouts de la corde fut remarqué par des voisins qui se portèrent alors en toute hâte au secours du désespéré. Mais il était trop tard, et M. le docteur Lefebvre ne put que constater le décès.

M. Alphonse Lelouard était âgé de 51 ans. Ses parents habitent Le Havre.

LES RAMEAUX

Chaussures Desmoulines

Nos Modèles DERNIER CHIC pour Enfants
LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS en tous Genres
DISTRIBUTION DE TIMBRES DE COMMERCE HAVRAIS
PRIME à tout ACHETEUR
11, Rue Thiers - Le Havre - Tél. 10.33

THÉÂTRES & CONCERTS

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

Aujourd'hui jeudi, en matinée à 3 heures, en soirée à 9 heures, représentations du programme de cinématographie de la semaine, qui obtient chaque jour un éclatant succès avec *l'Argent des Pauvres*, comédie dramatique en 4 parties de M. Jacques Hottel, interprétée par les grands artistes des théâtres de Paris.

Le programme est complété par une autre grande pièce, *La Lutte Fraternelle*, épisode de la guerre Nord contre Sud, de plusieurs vues instructives, comiques, et des dernières actualités du *Pathé-Journal*.

Bureau de location ouvert de 10 heures à midi 1/2 et de 4 h. 1/2 à 6 heures.

Tous les soirs, à la sortie, service spécial de tramways.

Ophélie-Bergéro

Ce soir, dernière représentation de POM-PONNETTE, opérette à grand spectacle.

Ordre du spectacle :

1re partie : Concert.
2e partie : Concert.
3e partie : POM-PONNETTE.

Demain, 1re représentation de *La Fatale*, vaudeville militaire, le grand succès de l'Eldorado de Paris.

Vente par Abonnement

(3^e Année)

FAITES librement vos Achats

avec grandes facilités de paiement

PAR

L'UNION ÉCONOMIQUE

25, QUAI D'ORLÉANS

Vient de Paraître

la nouvelle liste 1914 de nos 250 FOURNISSEURS

Remis gratuitement à nos Bureaux, ou envoyée franco à domicile

GRAND CINÉMA GAUMONT

Aujourd'hui Jeudi, en Matinée, à 2 h. 3/4 et en Soirée à 8 h. 3/4, Gaumont présente un spectacle « hors-série ».

Trois grands films artistiques :

1. **MANON DE MONTMARTRE**
Grande comédie sentimentale en 3 actes
Interprétée par Mmes Carl et Faberges et M. Navarre.
1er acte : *La Rencontre*. — 2e acte : *Manon marie*. — 3e acte : *La Trahison*.

2. **LES SONNAMBULES**
Grand vaudeville en 3 actes
Interprété par MM. Levesque et Ch. Lamy et la troupe des Théâtres Gaumont et du Palais-Royal. 1 heure de fou-rire.

3. **LA SENTENCE**
Grand drame Gaumont

Ces trois merveilleux films seront encores par *Léonce et le roi d'Amour*, *Bout de Zan*, *Le voleur de l'Anar*, *Le roi d'Onésime*, *Au Maroc*, *Les Actualités Gaumont*, etc., etc.

Prendre ses places en location. Téléphone 15.31.

Association artistique des Concerts populaires

Nous avons publié le très intéressant programme du concert de vendredi prochain et souligné l'intérêt d'une audition qui clôturera sûrement sur un vif succès la saison bien remplie de l'Association des Concerts populaires.

Rappelons qu'une des principales pièces du programme est la symphonie de Nicolas Rimsky-Korsakov : *Antar*.

Bien qu'il s'agisse d'une œuvre d'art dont la haute valeur musicale a l'avantage — qui devient rare — d'être servie par la clarté, la pureté et la simplicité de son dessin, nous croyons devoir exposer le thème dramatique dont le musicien russe s'est inspiré pour écrire cette symphonie.

Le sujet d'*Antar* est tiré d'un conte arabe de Senkowsky.

La première partie évoque l'aspect du désert de Sham.

Grandiose sont les ruines de Palmyre, cette cité, érigée par les esprits des ténébreux; mais *Antar*, le joyau du désert, les braves et le malin égyptien au milieu des débris de la ville antique.

Antar a quitté pour toujours la société des humains, il leur a juré une haine éternelle pour le mal dont ils ont payé le bien qu'il leur voulait...

Soudain une gazelle charmante et légère apparaît; *Antar* se dispose à la poursuivre, mais un bruit se fait entendre dans les airs et la lumière du jour se trouve voilée par une ombre épaisse; c'est un oiseau gigantesque qui fait la chasse à la gazelle.

Antar change immédiatement d'intention, sa lance atteint le monstre, qui fuit en poussant un cri perçant. La gazelle disparaît aussitôt. *Antar* resté seul au milieu des ruines s'endort bientôt en réfléchissant à l'incident qui vient de se passer...

Il se voit transporté dans un splendide Palais où une multitude d'esclaves s'empresse à le servir et à charmer son oreille par l'orchestre. C'est la demeure de la reine Palmyre, — la Reine-Gazelle.

La gazelle qu'il a sauvée des serres de l'esprit des ténébreux n'était autre que la fille elle-même. Grand air reconnaissant, promet à *Antar* les trois grandes félicités de la vie et quand *Antar* se décide à en accepter le don, la vision disparaît et il se réveille au milieu des ruines.

La seconde partie traduit la première félicité accordée par la reine Palmyre à *Antar*. La souveraine lui fait savourer les délices de la vengeance.

Les délices du pouvoir viennent ensuite. La reine en offre l'attrait et l'apre saveur au héros.

Dans la quatrième partie, *Antar* est revenu au milieu des débris de Palmyre. La troisième et dernière félicité, accordée par la Reine à *Antar* est la joie de l'amour.

Antar supplie la Reine de lui révéler la vie, si tôt qu'elle s'apercevra du moindre refroidissement de sa part et elle lui promet d'accomplir son désir.

Lorsqu'elle a eu un long et maternel bonheur, la Reine s'aperçoit un jour qu'*Antar* est distrait et tourne ses regards vers le lointain, elle en devine immédiatement la raison. Alors elle l'embrasse avec passion. Le feu de sa passion se communique à *Antar* et lui brûle le cœur. Leurs lèvres s'unissent dans un dernier embrassement et *Antar* meurt dans les bras de la Reine.

Telle est la poésie donnée de ce conte lyrique sur lequel Rimsky-Korsakov a brodé une musique exquise.

Kursaal-Cinéma

LA PIERRETTE NOIRE

Société Philharmonique

Le concert que la Société Philharmonique devait donner dimanche prochain au Palais de la Bourse n'aura pas lieu et est remis à une date ultérieure que nous fixerons prochainement.

Block-Notes de la Danse

Association Sténographique Unitaire, (Groupe du Havre). — Fière à sa tradition cette société avait organisé dimanche dernier dans les grands saons de l'Hôtel Moderne, une manifestation dans laquelle un nombre de sociétés, et une que nous ne pouvons citer, obtinrent un légitime succès.

Puis de 30 personnes avaient tenu à honorer de leur présence cette réunion familiale. On regretta l'absence de M. Brunel, président de l'Association, victime dans la matinée d'un accident fort heureux ment peu grave, par contre, les autres membres du bureau étaient tous présents.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts de ces derniers pour la bonne organisation de cette manifestation, notamment à son vice-président, M. Lecanu, M. Petit et Mlle Tardieu, sec. élites, M. Bouché, trésorier, et Mlle Achard et M. Collette, administrateurs.

L'orchestre dirigé par M. Charon était des plus entraînants. Après avoir offert une magnifique gerbe à Mlle Pichery, pianiste et membre de la société, et une que nous ne pouvons citer, M. Achard, accompagnée de Mlle Jules Bourcier et Collette, l'on se sépara fort à regret en se souhaitant rendez-vous pour la prochaine fois.

Société Havraise de Quatuors à Cordes

Dans le petit cercle des fervents fidèles que son initiative a groupés, la Société Havraise de quatuors à cordes poursuit l'œuvre artistique qu'elle a vaillamment entreprise. Regardons de près.

Il pourrait, il devrait intéresser un plus grand nombre, car la tâche est belle, qui s'est donnée pour but de faciliter l'accès à des maîtres et de dégager de ces pages l'âme qui palpita toujours, concentrée dans les limites restreintes du quatuor.

La deuxième séance de la saison était donnée hier dans la salle d'enseignement musical.

Un programme Beethoven, Schubert et Schumann.

Du premier, le quatuor Mesnier toujours composé de MM. Fernand Mesnier, Fernand Barthelot, Michel Aquilina et René Gosselin, nous donnait le dixième quatuor en mi bémol majeur. Brillant et coloré, avec de joyeux détails dans l'adagio et dans l'allegretto final, il a été finement et soûplement traité.

Une œuvre posthume de Schubert *La jeune fille et la mort*, l'andante du quatuor en ré mineur est venue rappeler la délicatesse et l'attendrissement recueilli du maître.

Les artistes ont interprété cette œuvre avec une expression profonde. Il est même intéressant de souligner l'ampleur de l'effet produit avec des ressources instrumentales aussi réduites. Une émotion toujours vivante passe dans ces pages d'une touchante subtilité; elle leur donne un accent qui va de la sentimentalité la plus discrète à l'angoisse douloureusement poignante. Ce fut une forte et vive sensation d'art, la plus forte peut-être de la soirée.

Il semble que cet effet ait quelque peu nué, par son puissant contraste, au 2e quatuor en la majeur de Schumann, dont l'ensemble a paru enveloppé de grisailles et manquer de cohésion.

Il convient cependant de mentionner l'éclat de l'allegretto final, la plus saillante de quatre pièces. Une exécution alerte et bien fondue l'a, d'ailleurs, servie à souhait.

A.-H.

Société Philharmonique

Le concert que la Société Philharmonique devait donner dimanche prochain au Palais de la Bourse n'aura pas lieu et est remis à une date ultérieure que nous fixerons prochainement.

Association Sténographique Unitaire, (Groupe du Havre).

Fière à sa tradition cette société avait organisé dimanche dernier dans les grands saons de l'Hôtel Moderne, une manifestation dans laquelle un nombre de sociétés, et une que nous ne pouvons citer, obtinrent un légitime succès.

Puis de 30 personnes avaient tenu à honorer de leur présence cette réunion familiale. On regretta l'absence de M. Brunel, président de l'Association, victime dans la matinée d'un accident fort heureux ment peu grave, par contre, les autres membres du bureau étaient tous présents.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts de ces derniers pour la bonne organisation de cette manifestation, notamment à son vice-président, M. Lecanu, M. Petit et Mlle Tardieu, sec. élites, M. Bouché, trésorier, et Mlle Achard et M. Collette, administrateurs.

L'orchestre dirigé par M. Charon était des plus entraînants. Après avoir offert une magnifique gerbe à Mlle Pichery, pianiste et membre de la société, et une que nous ne pouvons citer, M. Achard, accompagnée de Mlle Jules Bourcier et Collette, l'on se sépara fort à regret en se souhaitant rendez-vous pour la prochaine fois.

MAUX D'ESTOMAC. Digestions pénibles, renvois, palpitations, migraines, insomnies, etc. PHOSGAC (Ancien PHOSPHO-CACAO). Seul aliment végétal conseillé par les médecins aux anémiques, aux convalescents, aux dyspeptiques, aux neurasthéniques, aux vieillards. ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE D'ESSAI.

Bulletin des Sports

Football Association

Le Meeting de Pâques. Du 5 au 13 avril, les sportsmen havrais vont avoir le plaisir de voir se dérouler à Saint-Étienne le Meeting de Pâques de Football Association.

Boxe Anglaise

Boxing-Club de Havre. Le bureau rappelle à ses membres et à tous les amateurs de Noble Art que c'est demain vendredi 3 avril, à 9 heures précises, qu'aura lieu la grande soirée combattive mensuelle.

Courses au Tremblay

Mercredi 1er avril. PRIX FRIVOLA (A réclamer), 2.000 fr. - Distance: 1.400 mètres. - 1. Varoum, à M. G. Le Petit (Martin). - 2. Darling Boy (Mac Gee). - 3. Lady Tottenham (O'Neill).

PRIX MADAME-EGLENTINE, 4.000 fr. - Distance: 2.150 mètres. - 1. Palme d'Or, à M. M. Laroche (G. Stern). - 2. Madame Campan (G. Stern). - 3. Dolly Hill (M. Bard).

PRIX CHAPLET (A réclamer), 3.000 fr. - Distance: 2.000 mètres. - 1. Montagne, à M. G. Braguessac (Garner). - 2. Loureur (O'Neill). - 3. Zephyrus (Lavelle).

PRIX ROSCRUCIAN, 6.000 fr. - Distance: 2.800 mètres. - 1. Libertad, à M. R. Fenwick (Fresson). - 2. Véliver (Sharpe). - 3. Mon Réve II (O'Neill).

PRIX BEADMAN (Prix de la Société d'Encouragement), 4.000 fr. - Distance: 2.300 mètres. - 1. Beauvion, à M. J.-D. Gohin (Sharpe). - 2. Ardee (Mac Gee). - 3. Horizontal (O'Neill).

PRIX THE-PALMER (Handicap), 4.000 fr. - Distance: 2.000 mètres. - 1. Douvres (F. Lane). - 2. Missess Henry (Fogor). - 3. Holly Hill (M. Bard).

Résultats Pari mutuel

Table with columns: CHEVAUX, PÉRIODE 10 fr., PÉRIODE 5 fr., Gagnant, Placé. Lists results for various races including 1 Course, 2 Course, 3 Course, 4 Course, 5 Course, 6 Course.

PROGNOSTICS DE LA PRESSE

Autour de la Presse. PRIX DES MÈTRES. Paris-Sport... Le Monastère, Manola II. Le Jockey... Le Monastère, Manola II. Le Libéré... Le Monastère, Manola II.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er avril. Le marché a fait preuve aujourd'hui de dispositions meilleures, dues en grande partie aux avis favorables reçus des places étrangères, surtout de Londres. Cependant, l'activité a laissé encore beaucoup à désirer.

la cantine Condraye, brisant les comptoirs et les tables, emportant les bouteilles et le trois-cassis. Les dégâts sont importants et la gendarmerie, très inquiète, a arrêté Charles Moudret, 28 ans, fleuriste des Hauts-Pyrénées; Charles Mohier, 28 ans, originaire de Bayeux, et Kouache, 40 ans, né en Algérie. L'enquête continue.

Evreux

Inquiétante disparition. M. Masson, âgé de 38 ans, qui assure le courrier de la gare d'André, à Tilly-sur-Seulles, partit dimanche pour Evreux, où il devait voir ses enfants qui sont en nourrice et son père, actuellement très malade.

Une Constatation à retenir

Il est réconfortant de constater que, dans les périodes de tension comme celles que nous traversons, la vulgarisation des idées de prévoyance et d'épargne s'affirme, en dépit des circonstances contraires.

C'est ainsi que la Nationale Vie (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), a réalisé en 1913, 418 millions d'assurances et 2 millions 831,926 francs de rentes viagères.

Tribune des Syndicats

Syndicat des Officiers-Mécaniciens-Navigateurs du Commerce. - Réunion hebdomadaire du Syndicat, rue du Châtelet, 34. Le bureau rappelle à MM. les membres que la réunion générale aura lieu les 15 jendis, et la réunion de bureau tous les 3e jendis de chaque mois.

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. - Téléphone n° 220. Cours Techniques Commerciaux. Cours du Jeudi.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure de Commerce. Service de Placement. - M. Gustave Alexandre, secrétaire, et M. Georges Maudier, trésorier de l'Association, se tiennent en Bourse à la disposition des camarades qui sont à la recherche de places.

Union Générale des Agents du Service Actuel des Douanes. Le Groupe havrais se réunira le mardi 7 avril prochain, à 8 h. 3/4 du soir, Cercle Franklin, salle B.

Amicale des Méridionaux. - Samedi soir à 8 heures, dans un des salons de la Grande Tourne, l'Assemblée générale des membres de l'Amicale des Méridionaux pour procéder à la constitution définitive de cette Société.

Société des Petites Régates Navales. - Assemblée générale le dimanche 5 avril, à dix heures du matin, au Café Tilly, rue Victor-Hugo.

Société des Excursionnistes Havrais. - Le Conseil d'Administration rappelle aux sociétaires des environs, le délai d'inscription a été fixé au mardi 7 avril prochain, à 6 heures du soir.

Association Amicale et Mutuelle des Mécaniciens et Conducteurs d'Automobiles Havrais. - Réunion le 6 avril à 8 h. 1/2 du soir, au Hôtel de Ville, salle G.

Société Amicale des Concierges et Femmes de Service. - Réunion du 1er vice Franklin, au 1er étage, à 8 heures, par 9 points.

Union des Scaphandriers du Havre et de leurs Aides. - Réunion le 3 avril à 20 h. 1/2 au bureau de la Société.

Les Enfants de l'Orne. - Assemblée générale. Les sociétaires sont priés de se réunir le dimanche 5 avril, à 3 heures du soir, salle G, Hôtel de Ville.

Revue Havraise de Tambours et Clairons. - Jeudi et vendredi répétitions générales; continuation des études pour les prochains concours.

Société Philharmonique. - La répétition qui devait avoir lieu ce soir est supprimée.

Communications Diverses. Pont de la Seine. - Le pont de la Seine (pont n° 1 du canal de Tancarville) sera interdit à la circulation depuis le 3 avril, à 7 heures du matin, jusqu'au 5 avril, à 7 heures du matin, pour cause de réparations.

Football Rugby. H. A. C. (1) contre Association Sportive de la Seine (1). H. A. C. contre Association Sportive de P. T. T.

Cross Country. Grand Prix du H. R. C. La Commission d'athlétisme du Havre Rugby Club informe ses membres que c'est dimanche prochain qu'elle fera disputer son quatrième championnat annuel de cross-country.

Cyclisme. Club Touriste Havrais. - Demain vendredi 4 heures précises, réunion générale au siège social, au Cercle de la Jeunesse, rue de la République.

Club Navales des Sports Athlétiques. - Ce soir 2 courant, à 9 heures au Café Tilly, réunion du bureau et de la commission de football.

Amicale Sportive de Bléville. - Vendredi, réunion à 8 h. 30, pour tous les joueurs de 1er et 2e équipe. (Déplacement pour dimanche prochain et pour Pâques).

Patronage Laïque de Graville. - La Société organise un défilé de son corps de ballet, pour les fêtes de Pâques, les personnes qui désirent y prendre part sont priées de se faire inscrire chez M. Broard, 28, rue Nationale à Graville, à partir de dimanche prochain. Prix du voyage: 3 fr. valable 8 jours.

Football Rugby. H. A. C. (1) contre Association Sportive de la Seine (1). H. A. C. contre Association Sportive de P. T. T.

Cross Country. Grand Prix du H. R. C. La Commission d'athlétisme du Havre Rugby Club informe ses membres que c'est dimanche prochain qu'elle fera disputer son quatrième championnat annuel de cross-country.

Cyclisme. Club Touriste Havrais. - Demain vendredi 4 heures précises, réunion générale au siège social, au Cercle de la Jeunesse, rue de la République.

Club Navales des Sports Athlétiques. - Ce soir 2 courant, à 9 heures au Café Tilly, réunion du bureau et de la commission de football.

Amicale Sportive de Bléville. - Vendredi, réunion à 8 h. 30, pour tous les joueurs de 1er et 2e équipe. (Déplacement pour dimanche prochain et pour Pâques).

Patronage Laïque de Graville. - La Société organise un défilé de son corps de ballet, pour les fêtes de Pâques, les personnes qui désirent y prendre part sont priées de se faire inscrire chez M. Broard, 28, rue Nationale à Graville, à partir de dimanche prochain. Prix du voyage: 3 fr. valable 8 jours.

Football Rugby. H. A. C. (1) contre Association Sportive de la Seine (1). H. A. C. contre Association Sportive de P. T. T.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure de Commerce. Service de Placement. - M. Gustave Alexandre, secrétaire, et M. Georges Maudier, trésorier de l'Association, se tiennent en Bourse à la disposition des camarades qui sont à la recherche de places.

Union Générale des Agents du Service Actuel des Douanes. Le Groupe havrais se réunira le mardi 7 avril prochain, à 8 h. 3/4 du soir, Cercle Franklin, salle B.

Amicale des Méridionaux. - Samedi soir à 8 heures, dans un des salons de la Grande Tourne, l'Assemblée générale des membres de l'Amicale des Méridionaux pour procéder à la constitution définitive de cette Société.

Société des Petites Régates Navales. - Assemblée générale le dimanche 5 avril, à dix heures du matin, au Café Tilly, rue Victor-Hugo.

Société des Excursionnistes Havrais. - Le Conseil d'Administration rappelle aux sociétaires des environs, le délai d'inscription a été fixé au mardi 7 avril prochain, à 6 heures du soir.

Association Amicale et Mutuelle des Mécaniciens et Conducteurs d'Automobiles Havrais. - Réunion le 6 avril à 8 h. 1/2 du soir, au Hôtel de Ville, salle G.

Société Amicale des Concierges et Femmes de Service. - Réunion du 1er vice Franklin, au 1er étage, à 8 heures, par 9 points.

Union des Scaphandriers du Havre et de leurs Aides. - Réunion le 3 avril à 20 h. 1/2 au bureau de la Société.

Les Enfants de l'Orne. - Assemblée générale. Les sociétaires sont priés de se réunir le dimanche 5 avril, à 3 heures du soir, salle G, Hôtel de Ville.

Revue Havraise de Tambours et Clairons. - Jeudi et vendredi répétitions générales; continuation des études pour les prochains concours.

Société Philharmonique. - La répétition qui devait avoir lieu ce soir est supprimée.

Communications Diverses. Pont de la Seine. - Le pont de la Seine (pont n° 1 du canal de Tancarville) sera interdit à la circulation depuis le 3 avril, à 7 heures du matin, jusqu'au 5 avril, à 7 heures du matin, pour cause de réparations.

Cure de Printemps. C'est au printemps, au moment où tout dans la nature a un regain de vie, que l'anémie, ce mal qui, s'il n'est pas énergiquement combattu, amène la mort, se déclare chez beaucoup de jeunes filles. Le trouble que nous éprouvons tous au moment des premiers beaux jours suffit à déterminer dans l'organisme plus particulièrement délicat des fillettes et des jeunes filles l'éclat d'une maladie qui couvait depuis quelque temps. Si le traitement des pilules Pink est favorable à tout le monde, au printemps, il est principalement recommandé aux jeunes filles. Pilules PINK.

Les DOCKS de L'AMEUBLEMENT. VENDENT le MEUBLE Neuf Meilleur Marché que l'Occasion.

Nouvelles Diverses. Descente de Police dans un Triplot. Sous le porche du Palais-Royal à Paris, entre la rue de Beauvoisine et les galeries de Valois, une sorte de taverne se fait remarquer par l'originalité de son entrée. Cet établissement, qui est situé dans un sous-sol, a été célèbre il y a un siècle. C'est dans cette cave, alors meublée de tables et de chaises boutaises, que se réunissaient ceux qui complétaient contre la vie des dirigeants de la Révolution.

L'Odyssée de deux Gamins. Des gardiens de la paix parisiens arrêtaient, la nuit dernière, avenue de l'Observatoire, deux enfants qui paraissaient égarés. Conduits au poste, ils déclarèrent se nommer Alfred Lessolle et Eugène Rohaut, tous deux âgés de 13 ans et venant de Calais.

BOURSE DE PARIS du 1er Avril 1914. Table with columns: Valeurs Diverses, au COMPTANT, Obligations, etc. Lists various financial instruments and their prices.

PETITE MAIN. Grand Roman Contemporain. PAR Pierre SALES. DEUXIEME PARTIE. Cette petite feuille de papier venait lui apporter une terrible angoisse, en même temps qu'un grand chagrin. - C'était une lettre écrite par une des filles de Madame Lejars.

— Ma bonne maman Lejars... ma brave maman Lejars... qui avait été si gentille, si dévouée pour moi... qui m'aimait certainement comme une de ses filles, et que j'aimais presque autant, moi, que si elle avait été une maman !... Oh ! mon Dieu ! Elle se jeta quelques instants à genoux ; mais c'était le regard le plus confiant qu'elle levait vers le ciel.

se rendre sur la tombe pour y prier une dernière fois... Mais, en cet instant, comment manifester son chagrin de cette mort ?... Et soudain, elle pensa que les enfants devaient être en train de jouer follement à si peu de distance de son chagrin ! Et elle sortit précipitamment pour aller leur imposer la sagesse, le respect de la mort.

chagrins, contre les préoccupations, l'angoisse même ; mais elle ne parvenait pas à dominer aujourd'hui l'angoisse que lui causait la mort de son unique amie. Elle n'avait presque pas dormi de la nuit, se demandant sans cesse : « Qui va venir à sa place... et quand cela aura-t-il lieu ? Qui va renouer le lien entre cette mère et moi ?... Et n'y aura-t-il rien de changé ? Montera-t-on toujours la même sollicitude à satisfaire mes désirs si naturels ?... Enfin, enfin, se désait-elle ; j'ai une fille, notre fille, comme elle a notre fils ! »

A LOUER Au NICE-HAVRAIS, à Sainte-Adresse Création DUFAYEL

Grands et Beaux Appartements - Cottages - Villas

AVEC TOUT LE CONFORT MODERNE

S'adresser au BUREAU DE LOCATIONS, 6, place Frédéric-Sauvage, SAINTE-ADRESSE

VIEUX JOURNAUX

A VENDRE aux 100 kilos S'adresser au bureau du journal.

GRAND CHOIX DE LITS FER ET CUIVRE L. VASSAL, 32, rue de Normandie

La Montre Suisse MON A. LANDRY VOYEZ aux Etalages, les dernières Pendules et Carillons WESMINSTER

OCCASIONS A SAISIR TABLE de SALON (Boulo) BUREAU SECRETAIRE PENDULE BRONZE doré, ancienne

OCCASION SALLE A MANGER CHENE SCULPTE Buffet à vitreaux, Table, 3 allonges, 6 chaises

Piano à Vendre Très beau Piano de marque, grand modèle, cordes originales, à l'état de neuf, valeur 850 fr.

FOUR CAUSE DE DÉPART A VENDRE Buffet Henri II et Chaises Suspension. Visible tous les jours de 3 à 6 h

A VENDRE Jolie VOITURE de Promenade 4 places, roues caoutchoutées. BULLARD, 108, rue Lamoignon, Gravelle.

A VENDRE Bon Cheval 8 ans, fort et trotant bien (marchands de chevaux s'abstenir). Prendre l'adresse au journal.

ON DEMANDE à louer, PETIT CHATEAU, près la mer, avec parc clos, bois, chasse, bois et plaine. - Ecrire au bureau du journal, à M. L. BOURGEOIS.

ON DEMANDE à acheter comptant Bon Café-Débit, de préférence à la campagne, et un Immeuble de rapport au Havre. 2.5 (5912)

ON DEMANDE SERVEURS et SERVEUSES pour dimanche et fêtes. S'adresser CHALET DES PIÈRES, à la Havre. (5912)

ON DEMANDE Femme de Chambre sérieuse, très au courant du service et du ménage. Excellentes références exigées. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE Une BONNE à tout faire de 15 à 16 ans non couchée, présentée par ses parents. S'adresser, 5 bis, rue Beauvillain, rez-de-chaussée. (5912)

ON DEMANDE une Personne très propre, demeurant quartier Ste-Anne, disposant de 2 heures par jour, de 8 à 10 h. le matin, pour entretenir escalier dans maison de rapport. - S'adresser 13 bis, rue de Normandie. (5912)

ON DEMANDE A LOUER à bail, aux environs de la gare, un grand Pavillon avec Jardin, de préférence aux environs du Havre, à proximité du train, ou du chemin de fer (ligne de Montivilliers). Faire offres 8, rue Saint-Michel. (5912)

Fonds de Commerce à vendre CABINET Henri RECHER 34, Rue du Chillou - LE HAVRE

Spécialité de Vente de Fonds de Commerce Cession de Café-Débit-Restaurant-Hôtel 2^e AVIS

FONDS DE COMMERCE A VENDRE CAFÉ-BAR-MEUBLÉ pour 7.000 fr.

TABAC-CAFÉ-BAR pour 10.000 fr. comptant, affaires 10.000 fr. par an dont 1/2 en il-monde.

CAFÉ-DÉBIT-ÉPICERIE pour 5.000 fr. affaires 100 fr. par jour, 1/2 en débit.

PAVILLON MEUBLÉ pour 6.000 fr. 7 ch. meublé rapportant 550 fr. par mois,oyer 1.400 fr. beau mobilier, clientèle de choix.

MAISON MEUBLÉE 22 chambres bien meublées rapportant 1.500 fr. par an,oyer 4.300 fr. Facilités.

Grand Choix d'autres Fonds de Commerce en tous genres et de tous les prix dans Le Havre et la Seine-Inférieure.

LISTES DE FONDS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS S'adresser en confiance au Cabinet H. RECHER, 34, rue du Chillou, Havre.

Etude de M^e Régis COGNARD Expert près le Tribunal civil Ancien agréé près le Tribunal de Commerce Contentieux. Recouvrements. Gérance de biens. 143, Boulevard de Strasbourg, 143

A VENDRE Fonds de Commerce de toutes sortes aux prix les plus réduits et dans les meilleures conditions.

A VENDRE Restaur. ant. ouvrier et Pâtis. Vente à employer. Quartier commercial. Loyer 450 fr. - Prix: 800 fr. - Affaires 25 à 30 fr. par jour. S'adresser au bureau du journal. (5912)

A VENDRE CAFÉ-DÉBIT situé à l'écart, pour deux rues très passantes. Aff. 85 fr. par jour justifiés. Prix très modéré. Occasion superbe. Prendre l'adresse au bureau du journal. (5912)

CAFÉ-MEUBLÉ A CEDER par suite de décès, loyer 2.000 fr. Aff. 25.000 fr. Facilités de paiement. Prix 12.500 fr. Ecrire I. F., bureau du journal. (5912)

BULLETIN des HALLES

Table with columns: COMMUNES, DATES, BLÉS, FAIN, SEIGLE, ORGE, AVOINE, BEURRE, ŒUFS

Approvisionnement Alimentaires - Fabrique de Conserves CHARCUTERIES et SALAISONS A. CHARPENTIER & C^o

La Maison informe MM. les Hôteliers, Restaurateurs, Epiciers de gros, 1/3 gros et détaillants que, possédant une installation toute moderne et spéciale, elle vend des produits de qualité et de toute première fraîcheur, conforme à la loi sur la répression des fraudes, du 1^{er} août 1905 et de l'arrêté du 28 juin 1912, et de ce fait, offre à tous la meilleure garantie à eux mêmes ainsi qu'à leurs clients.

PIANOS Vente depuis 20 fr. par mois avec 3 0/0 d'intérêt en sus. ROBERT, 43, boulevard de Strasbourg et 1, rue Saint-Roch. 2.5 (5912)

N'ATTENDEZ pas pour faire vos achats de Pâques, car mon assortiment est très complet en ce moment et je viens de faire un gros achat de Montres d'occasion. LELEU, 40, rue Voltaire, 40 Montres « Omega » et « Longines » d'Occasion Achat de vieilles Or à 3 fr. le gr. en échange - ACHAT DE DIAMANTS - (5912)

CURE DE PRINTEMPS

Voici le Printemps, et déjà les bourgeois commencent à s'éveiller. C'est le moment de penser à la Santé, car de même que la sève dans la plante, le Sang subit une suractivité de circulation, qui peut amener les plus graves désordres. Une expérience de plus de quinze années nous permet d'affirmer que la Jouvence de l'Abbé SOURY, composée de plantes inoffensives, jouissant de propriétés spéciales, bien définies est le meilleur régulateur du sang, qui soit connu. La JOUVENCE de l'Abbé SOURY détruit les germes de la maladie, tamise le sang, qu'elle fait circuler librement, et en fin de compte répare tout l'organisme.

UNE CURE avec la JOUVENCE de l'Abbé SOURY C'est la GUÉRISON CERTAINE, sans poisons ni opérations, de toutes les Maladies intérieures de la Femme. C'EST UNE ASSURANCE contre les Accidents du Retour d'Age, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Pertes blanches, Troubles de la Circulation du Sang, Hémorroïdes, Phlébites, Varices, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Vertiges, etc. Prendre la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, c'est s'assurer des Règles régulières, non douloureuses, c'est éviter les Migraines, Neuralgies, Constipation, etc. La JOUVENCE de l'Abbé SOURY coûte 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies. Les 3 fl cons. (traitement d'un mois) expédiés franco gare contre mandat-poste de 10 fr. 50 adressé PHARMACIE MAG. DUMONTIER, à Rouen. Notice contenant renseignements gratuits

AUTO MOBILE, produits similaires, huiles AUTO CHEZ RENAULT, FRÈRES 13, Rue Bapaume - Le Havre - Télép. 0.94

FROMAGES de Hollande UNE MAISON de premier ordre demande chez les marchands en gros, s. b. r. inutile de répondre. Lettres sif. sous init. N. A. O. Bureau Gén. Adm. de Nijgh et VAN OYENMAR. - Rotterdam, 2.3.1 (5901)

ON DEMANDE un Jeune Homme au courant du rayon de chaussures. S'adresser Maison PIVAIN et Robert BELLENGER, place du Vieux-Marché. (5912)

GARÇON d'ÉCURIE célibataire demande Place. Bonnes références. Prendre l'adresse au bureau du journal. (5912)

3 fr. le gramme Brisé repris en échange d'occasions superbes G. MILLIAUD 63 Rue de Paris, 63 ACHATS très cher de Diamants

ON DEMANDE des Cuisinières, des Bonnes à tout faire, des Femmes de chambre, de Secondes, etc., s'adresser avec références à l'Impartial 11, rue du Havre

ON DEMANDE 4 Maçons-Fumistes S'adresser chez M. Ch. Brun-ville, 10, rue de la République, Le Havre. Bons salaires. (5912)

ON DEMANDE APPRENTI BOUCHER Gageant de suite, présenté par ses parents et âgé de 13 à 15 ans, est demandé BOUCHERIE MABILLE, 5, place Saint-Vincent-de-Paul. 2.3.5912

ON DEMANDE un jeune Homme de 14 à 15 ans pour écritures et courses S'adresser rue Antray, 6, 1^{er} étage. 1.2.3 (8853)

PLUS DE PELLICULES ! PLUS DE DÉMANGEAISONS ! PLUS DE CHUTE DE CHEVEUX ! Lotion MAINI Tonique et Antiseptique INDISPENSABLE A TOUS POUR L'ENTRETIEN DE LA CHEVELURE

CYCLISTES DEMANDER au Grand Garage Georges Lefebvre 89 à 95, Cours de la République - HAVRE Les Catalogues des Bicyclettes et Motocyclettes PEUGEOT et TERROT 1914 VOIR LES NOUVEAUX MODÈLES

Commissaires-Priseurs de la Ville et de l'Arrondissement du Havre VENTE PUBLIQUE d'une Jument Réformée

AVIS DIVERS Mont-de-Piété du Havre rue St-Julien, n° 12

BOURSE DU HAVRE Chambre Syndicale des Courtiers Intergrés Conducteurs de courses, des Courtiers d'Assurances, et des Agents de Change du Havre.

AVIS de Retrait de Cautionnement Le Syndicat de la Compagnie des Courtiers et des Agents de Change du Havre.

PARIS, 1^{er} Avril

PERDU Une Petite Chienne Fox Terrier Prier ramener L. FREMIOT, 74, rue d'Étretat. - Récompense. (5912)

PERDU Bracquet gourmette Or avec Médaille portant nom et dat. - Récompense, chez M. F. TAMARITTE, 45, rue Casimir-Périer. (5912)

PERDU Chienne Berger Allemand. La ramener, 8, cours de la République. Bonne récompense. (5912)

BONS EMPLOYÉS MM. les Négociants trouveront à l'Association des Anciens Elèves de l'École Piger, 75, boulevard de Strasbourg, des comptables, sténos dactylographes, écrivains et parlant les langues étrangères, et sachant lire tous les travaux de la comptabilité auxiliaire. Ces employés ne sont pas des débutants : la préparation pratique reçue à l'École leur permettant de tenir leur emploi de suite. Tél. 19-08. 2.40.32 (43888)

ON DEMANDE p. la région, des Agents Placiers et Reven- deurs, très actifs, pour produits 1^{er} ordre, sans concour. 45 fr. et plus par semaine. - Ecrire : LE DIAN, 4, rue Robert-Sureau, Le Havre. (5912)

DIRECTEUR de Maison Américaine, de passage au Havre, cherche bon représentant ou agent acheteur, bien introduit sur la place, pour placement laissant bonne rémunération. Ecrire R.L.L., poste restante, Havre, avec références. (5912)

FUMISTES ON DEMANDE 4 Maçons-Fumistes S'adresser chez M. Ch. Brun-ville, 10, rue de la République, Le Havre. Bons salaires. (5912)

APPRENTI BOUCHER Gageant de suite, présenté par ses parents et âgé de 13 à 15 ans, est demandé BOUCHERIE MABILLE, 5, place Saint-Vincent-de-Paul. 2.3.5912

ON DEMANDE un jeune Homme de 14 à 15 ans pour écritures et courses S'adresser rue Antray, 6, 1^{er} étage. 1.2.3 (8853)

VENTES PUBLIQUES VILLE DU HAVRE Vente publique de vieux Métaux et Matériaux Le Vendredi 3 Avril 1914, au Havre, il sera, par ministère de commissaire-priseur, à la vente publique :

Deux lots de fonte de 12.000 et 65.000 kilog. ; un lot feraille de 12.500 kilog. ; un lot tubes et bacs 1.100 kilog. ; deux lots de bronze de 140 et 205 kilog. ; six lots de vieilles pierres de grès ; 45 stères de bois de démolitions.

Argent comptant Requête de M. le Maire. 22.22. 1.2.3 (8853)

PLUS DE PELLICULES ! PLUS DE DÉMANGEAISONS ! PLUS DE CHUTE DE CHEVEUX ! Lotion MAINI Tonique et Antiseptique INDISPENSABLE A TOUS POUR L'ENTRETIEN DE LA CHEVELURE

Cours à Terme Etablis par MM. les Courtiers de Marchandises assermentés près le Tribunal de Commerce

Table with columns: MOIS, CAFÉS, LAINES FINES

Table with columns: MOIS, CUIVRE

Table with columns: MOIS, COTONS

Table with columns: MOIS, AVOINES, SEIGLES

Table with columns: MOIS, BLÉS, FARINES

Table with columns: MOIS, COLZA, LIN

Table with columns: MOIS, SPIRITUEUX, SUCRES

Table with columns: MOIS, AVOINES, SEIGLES

Table with columns: MOIS, BLÉS, FARINES

Table with columns: MOIS, COLZA, LIN

Table with columns: MOIS, SPIRITUEUX, SUCRES

Table with columns: MOIS, AVOINES, SEIGLES

Table with columns: MOIS, BLÉS, FARINES

Table with columns: MOIS, COLZA, LIN

LE HAVRE

GRAND BAZAR

Aujourd'hui JEUDI, Demain VENDREDI, SAMEDI 4 et LUNDI 6 Avril 1914

Grande MISE en VENTE de

MEUBLES - LITERIE - AMEUBLEMENTS

DEVIS GRATIS pour Installations

Etant donné l'importance de cette MISE en VENTE, la plupart des ARTICLES seront PRÉSENTÉS au DEUXIÈME ÉTAGE

Notre Maison s'interdit la Location d'Amueublements

CUISINES

Chaises	hêtre verni noyer, acajou ou naturel, dessus paille.	2 60
Chaises	à clous, hêtre verni noyer ou naturel, cannelées, pieds tournés.	4 90
Fauteuils	de table à transformation. Pour enfants.	7 80
Tables	rectangulaires, bois blanc, 100x90 c/m.	7 --
Tables	rondes, bois blanc, pieds vernis naturel, façon noyer ou acajou, 110 c/m.	13 20
Bas de Buffets	Sapin 90x90 c/m.	15 50
Buffets	Sapin à vitrer 3 corps.	44 --
Buffets	à Crédence à vitrer, face et dessus plaqués noyer ou acajou verni.	85 --
Buffets	à Crédence, 2 portes vitres, face et dessus plaqués noyer.	120 --
Armoires	Pitchpin, 1 porte, hauteur 2 m. larg. 1 m.	39 --

CHAMBRES

Chaises	Escargot, façon noyer ciré, recouvertes velours grenat.	9 --
Fauteuils	Anglais, recouverts moquette.	18 --
Armoires	portes pleines, façon noyer verni.	72 --
Armoires	démontables, face plaquée noyer.	105 --
Armoires à Glace	1/2 cintrées, noyer frisé ciré ou noyer verni.	129 --
Les Mêmes	avec fronton.	129 --
Chambres Louis XVI	noyer frisé ciré, armoire à glace une porte.	230 --
Les Mêmes	armoire deux portes.	255 --
Glaces	baguettes tout or ou réséda et or, coins grecs, fronton Louis XV. 81x57.	24 --
Chambres	hêtre ou pitchpin verni, à pilastre, galerie Henri II ou fronton Marie Antoinette.	154 --
Le Lit seul.	42 --
L'Armoire.	20 --
La Table de nuit.	20 --
Les Mêmes à colonnes.	175 --
Le Lit seul.	50 --
L'Armoire.	109 --
La Table de nuit.	21 50
Lits	fer et cuivre, dossier droit, cuivrerie nouvelle, piliers de 35 m/m.	115 c/m 90 c/m 30 27
Lits Cintrés	fer laqué noir et or, cabochons cuivre, piliers de 35 m/m.	125 115 90 c/m 31 28 25 --
Les mêmes, avec literie complète:	124 108 82 --
Lits-Cage	fer platine	90 80 c/m
Sommier coutil.	25 -- 22 --
.....	24 -- 21 --
Lits Fer	laqué blanc, à volutes, boules cuivre, pour enfants:
Longueur	150 140 130 c/m	21 -- 19 50 18 --

SALLES A MANGER

Chaises	Henri II, à croisse, fronton sculpté, chêne ciré, cannelées.	7 50
Tables	chêne ciré, 3 allonges, 108x115.	66 --
Buffets	chêne ciré, Henri II, 4 portes pleines.	190 --
Glaces	Henri II, colonnes jumelles, chêne ou noyer ciré: 91x60 81x57	35 30 --
Sellettes	noyer satiné, 2 plateaux.	5 50
Porte-Parapluies	bambou, glacie biscuitée.	12 --
Porte-Parapluies	chêne verni, façon noyer ou naturel.	22 --
Tapis de Table	Catalan, milieu grenat ou vert, bords	8 50

DIVERS

Garnitures de Fenêtre	hâton uni, façon noyer ou acajou.	3 20
Colivres	verni Louis XVI	3 --
Nattes de Chine	70x140 70x180	0 50 0 50
Qualité supérieure	135x180 182x230	2 -- 4 60
Linoleum	dessins assortis, qualité extra, largeur 2 mètres.	5 --
Passage linoleum	qualité extra, largeur 30 c/m. Le mètre	1 40 1 60
Tapis	brosse coco, qualité supérieure.
Unis	35x70 30x60	1 90 1 40
Bordure verte ou rouge	2 10 1 50
AFFAIRE		
Un Lot de Tapis-Brosse	45x90	3 --
Sans précédent		
Echelles doubles	montagne sapin, échelons frêne, hauteur 2 m. 66.	12 50

LITERIE

Matelas	varech pour enfants: 150 140 130 c/m	6 90 5 90 4 90
Matelas	varech, coutil extra: 125 115 90 c/m	20 -- 16 -- 10 --
Matelas	laine, coutil extra: 135 115 90 c/m	45 -- 38 -- 26 --
Sommiers	pour lits de: 135 115 90 c/m	33 -- 28 -- 23 --
Traversins plumes	7 40 6 40 4 40
Oreillers plumes, 70x70.	4 80
Coupes de 4 m. 20, coutil qualité extra forte, largeur 140 c/m.	7 50

Tous nos ARTICLES se recommandent par leur SOLIDITÉ et leur ÉLÉGANCE. Leur BON MARCHÉ est sans précédent.

Fournisseur du SERVICE des VENTES par COMPTES-COURANTS, 8, place Carnot - Le Havre (Tél. 17.80)

Maladies d'Estomac

AVIS



VOUS tous qui souffrez de l'estomac, du foie, du ventre, des reins ou des intestins, enfoncez-vous bien dans la tête qu'une seule boîte de **Cachets de Cock** vous guérira cent fois plus vite et plus sûrement que de longs mois de l'importe quel autre traitement.

En voulez-vous des preuves? Demandez à la Pharmacie des Poudres de Cock, à JEUMONT, de vous envoyer gratuitement des milliers de certificats de guérisons de maladies d'estomac guéries par les **Cachets de Cock**, alors que les autres remèdes n'avaient pu le guérir ou même les soulager, vous les recevrez aussitôt.

Sachez donc qu'il n'a jamais existé un remède aussi efficace que les **Cachets de Cock** pour guérir les maux d'estomac et ce que les **Cachets de Cock** ne peuvent faire aucun remède ne peut le faire. Demandez-nous les preuves. C'est gratis.

Si vous souffrez de l'estomac, demandez donc à votre pharmacien une boîte de **Cachets de Cock**.

AVIS IMPORTANT. Exigez bien les véritables boîtes de **Cachets de Cock** à 2 fr. 50 la boîte et ne vous laissez pas mettre autre chose en remplacement.

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE

62, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse
Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures

Dents à 1 fr. 50 - Dents de 12 à 15 fr. - Dentiers dep. 35 fr. - Dentiers haut et bas de 140 à 200 fr., de 200 à 1000 fr. Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE

A VENDRE

Capitiaux Garantis de l'Etat
Payables: L'un au décès d'une personne âgée de 60 ans, s'élevant à 737 fr.
L'autre, au décès d'une autre personne, âgée de 64 ans, s'élevant à 693 fr.
Prix à débattre.
S'adresser à M. FÉLIX VIVIER, 64, rue de Saint-Quentin. - Havre. (5937)

Cyclistes!

Avant d'arrêter votre choix, voyez la Nouvelle « LABOR », mod. course, livrée av. moyeu 2 pign. et axa à broche. La « SIMPLEX », modèle de luxe, équipée à l'anglais, 140 cc. Machines neuves depuis 110 fr. Grand choix de machines d'occasion. Réparations soignées. - Prix modérés. - Pneumatiques et Accessoires. Facilité de Paiement. - FOURNISSEUR de l'UNION ÉCONOMIQUE

CAPITIAUX à placer

sur hypothèques depuis 4 0/0. Discretion absolue. Célérité. - S'adresser à M. E. LONGUET, 19, rue Diderot, Le Havre. (10-30av (1608))

MÈRES DE FAMILLE!

Si vous avez des Enfants lymphatiques ayant une croissance difficile, d'une santé délicate, ou prédisposés à la gourme ou à l'engorgement des ganglions

Donnez-leur avant tout du

SIROP LE DUC

TONIQUE, FORTIFIANT, DÉPURATIF DES ENFANTS
(A base d'extraits Iodo Tannique, d'extraits de Quinquina jaune et Glycerophosphate de Chaux)

Le Sirop Le Duc est le meilleur de tous les sirops des enfants, car il augmente leur appétit, fortifie leurs muscles et leurs nerfs, tout en agissant comme un purifiant très actif. Il aide puissamment à la formation du système osseux. Il se recommande particulièrement aux enfants délicats, scorbutiques, lymphatiques, ayant une croissance difficile, ou prédisposés à la gourme ou à l'engorgement des ganglions. Il remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue chez les enfants, qui digèrent difficilement ce médicament.

Prix: Le Litre, 4 fr. 50; Le 1/2 Litre, 2 fr. 50

DÉPOT GÉNÉRAL: GRANDE PHARMACIE DES HALLES CENTRALES HAVRE - 56, rue Voltaire, 56 - HAVRE

EAU DES JACOBINS

DES FRÈRES GASCARD DE QUÉBEC
Ancien cordial très populaire, d'une puissance merveilleuse pour combattre le FOPHEXIE, Etourdissements, Choléra, Indigestions, Paralysies, Sympômes, Vertiges, etc. Flacon 2 fr. 50. - Exiger: Le Sceau du Couvent (voir ci-contre); Un Jacobin et les mots Frères Gascard moulés dans le verre. - Gros à BIHOREL-LES-ROUEN.

Dépot au Havre: Chez MM. LEVASSER ET C^e rue du Lycée, 1, chez M. R. LEROUX, 6^e Place des Halles Centrales, rue Voltaire, et chez M. DELAFONTAINE, ph^{ie}, pl. de l'Hôtel-de-Ville, au Havre. S'ad. à M. L. Lebourg, 8, place Carnot. 216 - (2179)

H. DESPLANCHE

Rue Casimir-Périer, 26 (derrière la Banque de France) LE HAVRE

La plus importante de la Région... PERLES - CELLULOÏD - MÉTAL IMMORTELLS - MOUSSES, ETC... La Maison n'a pas de Succursale

Biens à Louer

A LOUER DE SUITE PAVILLON genre maison normande, rue Nersesse-Dérouville, 15, Saucy. 8 pièces et dépendances, beau jardin, kiosque sur rue. (18357)

A LOUER pour Pâques 1914 TERRAIN à usage de chantier avec hangar, d'une contenance de 1,400 mètres, rue Augustin Normand, 159. S'adresser chez M. PREYTOUIT, 5, rue Ancelet. (18358)

NICE-HAVRAIS A LOUER Petit Pavillon, belle vue sur la mer. S'adresser 35, rue du Beau-Panorama, Ste-Adresse. (18359)

BIENS A LOUER Pavillon, jardin, vue sur la mer (1460). 1,400 fr. Pavillon, cour, vue sur la mer (Pâques). 1,400 fr. 1^{er} Etage, 6 p., vue sur la mer (Saint-Jean). 1,250 fr. 2^e Etage, 6 p., vue sur la mer (Saint-Jean). 1,200 fr. 1^{er} Etage, 6 p., (Saint-Jean). 1,000 fr. Pavillon, jardin, vue sur la mer (Saint-Michel). 2,000 fr. S'adresser: au Havre, 1, rue du Bastion (1^{er} étage). (18360)

A VENDRE GRANDE PROPRIÉTÉ 12 pièces et dépendances, écurie, remise, buanderie, séchoir, citerne, puits, jardin d'agrément et fruitier, route de Montvilliers, Epouvville. - S'adresser à M. LANG, 54, rue Bezan. (18361)

A VENDRE GENTIL PAVILLON à Saucy, rue de Constantine, 26, près le tranvay et futur mariage, comprenant 3 pièces au rez-de-chaussée, 2 chambres et cabinet de toilette, au 1^{er} étage chambre, mansarde et grenier au 2^e étage. Grand jardin en plein rapport, au midi, en parfait état. Prix: 6,000 fr. comptant et 1,000 fr. par an pendant 5 années. On visite de 2 h. à 4 h. (5831)

A VENDRE rue du Havre et rue de la République, Terrains avec ou sans constructions pouvant être transformés en habitations et à la convenance des amateurs. S'adresser à M. ALPHONSE MARTIN, régisseur de biens au Havre, quai d'Orléans, 11 bis. (18362)

REUNIONS DE CRÉANCIERS Les créanciers de la dame Oliné Dauguère, couturière, demeurant au Havre, rue Janvier, 41, sont invités à se réunir le vendredi 17 avril 1914, à 2 heures après-midi, au Tribunal de commerce, salle des réunions de créanciers.

Les créanciers du sieur Daquo, ancien commerçant au Havre, et actuellement commis des Postes de la rue de Cléry, à Paris, sont invités à se présenter le vendredi 17 avril 1914, à 2 heures après-midi, au Tribunal de commerce, salle des réunions de créanciers.

CAVES GÉNÉRALES

Eaux-de-Vie d'Algérie

Ban-de-Vie d'Algérie, trèfle bleu.	le litre nu	2 50
Ban-de-Vie d'Algérie, trèfle rouge	3 --
Fine d'Algérie * *	la flûte-litre logée	3 25
d°	la 1/2 flûte logée	1 75
Fine d'Algérie * * *	la flûte-litre logée	3 75
d°	la 1/2 flûte logée	2 --
Fine d'Algérie * * * *	la flûte-litre logée	4 50
d°	la 1/2 flûte logée	2 40

MARGARINE "La PRIMROSE"

Exquise pour la table. Excellente pour la Cuisine. Est vendue dans tous les Quartiers du Havre DÉPOSITAIRE: A. LECANU 88, rue Jules-Le-Cesne - Téléphone 10.30 (1740)

VANNERIE

A. DRIEU 2 rue Jules-Lecesse. - Havre
Articles de Voyages, Boreaux, Moises, Layettes, Pèse-Bébé, Tables à ourage, Bonbonnières, Biscuits, Corbeilles à pain, papier, correspondance; Rôtisseries, bouchers, boulangers, épiciers, blanchisseuses, linge, provisions, etc.; Mannequin pour entrepreneurs. (18363)

CONSTIPÉS! PRENEZ LE PHTALÈNE

Le meilleur laxatif, le meilleur purgatif. Le Bocal: 2 francs. Dépôts principaux: Ph^{ie} Houbreque, 79, rue Casimir-Davy; Gondoin, 29, rue de la Fontaine; Guinocère, 55, rue de Paris; Petit, 412, rue d'Étretat; Thuret, 208, rue de Normandie, au Havre; - Gouvenoire, 2, rue des Galeries, à Fécamp. (1-150 (18359))

Fabrique de Boîtes Postales pour Échantillons

de Liquides et Corps gras SEVESSAND FRÈRES 25, rue du Général-Faidherbe BOITES RONDES fer-blanc et BOITES en BOIS pour laboratoires, Gal. France, Galles et Hongrie Boîtes à Glace, carton ondulé, pour expéditions en poste 2.6.10 14.18 22.30p (18364)

DAMES-JEANNES & BONBONNES

Bouteilles et Flacons V. TOUYA & A. BIARD 26, Rue Fontenelle - Téléphone 10-19 BOUCHONS ET ARTICLES DE CAVES (18365)

Avis aux Amateurs de Jardinage

Si vous voulez avoir de beaux légumes et de belles fleurs, demandez les Produits G. Fruittaut et la brochure "Comment on soigne son jardin" offerte gracieusement A LA SEMEUSE 3, rue Thiers, 3 (18366)

VOIR et ESSAYER Garage DENIS 4, rue du Havre Sainte-Adresse

8 chx, 4 cyl., mot. Bellot, TORPEDO 3 places 4,250 fr.

SIGMA 10 chx 4 vitesses Torpedo 4 places toute équipée: 5,900 fr.

SIZAIRE & NAUDIN 12/14 chx, 4 vit., le châssis 5,850 fr. Llorable de suite Torpedo 2 et 4 places

VIEUX DENTIERS AVIS Les personnes qui ont des VIEUX DENTIERS à vendre, même brisés, pourront s'adresser au 54, rue Desmulliers (près l'école de Rouen). Seule Maison au Havre ne s'occupant exclusivement que de l'achat de dentiers. Conditions avantageuses. SE HATER. 29.30.31.12.3 (5762)

Poissonnerie Moderne Tél. 2.11 - 58, rue Victor-Hugo, 58 - Tél. 2.11 Grand Assortiment de BELLE MARIÉE

POISSONS COMMUNS Carrelots, Merlans, Vives, Rougets, etc. 0 fr. 50 le demi-kilog

Homards, Langoustes, Crevettes, Bouquets, Rocailles, Filets et Harengs saurs doux de Fécamp, Filets et Morues d'Islande, Haddock et Kippers, Truites et Ecrevisses vivantes.

Livraisons à Domicile :-

BYRRH APÉRITIF TONIQUE RECONSTITUANT BASE de VIN GÉNÉREUX et de QUINQUINA On le consomme en Famille comme au Café

En voir nous, Maire de la Ville du Havre, pour la localisation de la signature O. BANDOLET, approuvé et contrôlé